

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 28 mai, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 22 mai 2026 par Madame Magalie THIBAUT, Maire, se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame la Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme THIBAUT, la Maire

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme VAVASSORI, Mme KACI Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme KELOUA HACHI à M. HAMEAU - M. MICHEL M. VACHIERI - Mme SAHNOUN à M. ITZKOVITCH

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Hugo GUIRAUDOU

43 Conseillers municipaux en exercice

Présents : ***40***

Représentés : ***3***

Absents : ***0***

Début de séance : 19h34

Madame la Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de démarrer le Conseil municipal du 28 mai 2026. Avant de céder la parole à Monsieur Hugo GUIRAUDOU en tant que secrétaire de séance, je voudrais rappeler à l'assemblée et aux personnes qui sont présentes que vous pouvez être filmés puisque les Conseils municipaux sont retransmis en direct sur les réseaux sociaux et je me dois de vous en informer. Monsieur GUIRAUDOU ?

Monsieur GUIRAUDOU procède à l'appel et annonce 43 présents ou représentés.

Madame la Maire

Merci. Avant de démarrer l'ordre du jour de ce Conseil municipal, permettez-moi quelques propos liminaires sur les délibérations que nous allons avoir à l'ordre du jour.

Chères Rosnéennes, chers Rosnéens, chers collègues, Mesdames, Messieurs, j'ouvre ce troisième Conseil municipal de notre mandature dans un contexte particulier, à la fois exigeant et décisif pour notre Ville. Exigeant, parce que les attentes des habitantes et des habitants de Rosny-sous-Bois sont fortes, légitimes et souvent urgentes. Décisif, parce que les délibérations que nous allons examiner aujourd'hui participent directement à la préparation de l'avenir de notre Ville.

Ce Conseil municipal est marqué par l'épisode de forte chaleur. Nous constatons ce soir que nous connaissons actuellement des chaleurs particulièrement précoces qui ne relèvent plus de l'exceptionnel. Chacun le voit désormais, ces épisodes climatiques extrêmes sont appelés à se reproduire de plus en plus tôt dans l'année avec une intensité croissante. Le réchauffement climatique n'est plus une menace abstraite ou lointaine. Il produit déjà des conséquences très concrètes sur notre quotidien, nos écoles, nos équipements publics, nos espaces de vie, sur la santé des habitants, des personnes âgées notamment et plus globalement, auprès des personnes les plus fragiles.

Je veux ici saluer et remercier l'ensemble des agentes et des agents municipaux qui se mobilisent depuis plusieurs jours pour protéger et accompagner les Rosnéennes et les Rosnéens. Grâce à leur engagement, près de 120 ventilateurs ont été distribués dans nos écoles. Des rafraîchisseurs d'eau vont également être livrés dans les prochains jours. Des activités adaptées sont mises en place pour les enfants accueillis dans nos crèches. Nos parcs restent ouverts jusqu'à 22 heures afin d'offrir des espaces de fraîcheur. Le plan canicule du Centre communal d'action sociale est déclenché pour veiller sur nos aînés et des messages de prévention sont largement diffusés. Mais ces mesures d'urgence, aussi indispensables soient-elles, ne suffiront pas à long terme, car cette vague de chaleur révèle aussi les fragilités de notre Ville.

Elle met en lumière l'état de certains de nos bâtiments publics, parfois mal isolés, inadaptés aux nouvelles réalités climatiques, insuffisamment entretenus ou modernisés au fil des années. Cette situation pose donc une question politique fondamentale, celle de l'investissement dans nos équipements publics. Pendant plusieurs années, des travaux ont été reportés, des dépenses d'entretien différées, des investissements qui étaient pourtant nécessaires ont été repoussés. Aujourd'hui, nous en constatons collectivement les conséquences. C'est précisément ce que révèle aussi le Compte financier unique que nous examinerons ce soir.

Le CFU est un exercice budgétaire obligatoire. Il permet de retracer de manière consolidée et transparente l'ensemble de l'exécution budgétaire de la Ville sur l'année écoulée. En d'autres termes, il nous dit ce qui a réellement été dépensé, ce qui a été engagé, ce qui a été réalisé et dans quelle situation financière se trouve notre collectivité. Monsieur Yohann CHARLOTTE, adjoint aux finances, nous en présentera dans quelques instants les principaux éléments avec davantage de précision, mais au-delà des chiffres, il faut lire entre les lignes de ce document, car ce CFU raconte aussi une forme d'immobilisme.

Il témoigne d'une année durant laquelle peu de projets structurants ont avancé, peu d'investissements ont été engagés et où il n'y a pas eu de vision politique à la hauteur des besoins des Rosnéennes et des Rosnéens. Ce document montre donc l'ampleur du travail qui nous attend, mais il doit être aussi regardé comme un point de départ, un point de départ d'une reprise en main. Cette reprise en main, nous la poursuivrons dès le 2 juillet à l'occasion d'un vote du budget supplémentaire et nous continuerons ensuite avec la préparation budgétaire de l'exercice 2027, qui débutera dès l'automne.

Notre objectif est clair : remettre la Ville en capacité d'agir, d'investir et de répondre concrètement aux attentes des habitantes et des habitants de Rosny-sous-Bois. Je vous remercie. Madame KACI ?

Anaïs Warda KACI

Merci. Je suis vraiment navrée, je me permets de prendre rapidement la parole, j'espère que ce n'est pas trop à contretemps de ce Conseil municipal. Je suis ravie que vous évoquiez les difficultés que rencontrent aujourd'hui les établissements publics de la Ville et que vous ayez aussi mentionné l'état dans lequel nos classes se trouvent aujourd'hui dans ces épisodes de grande chaleur. Je sais aussi qu'au dernier Conseil municipal, j'ai voté contre, mais nous avons adopté une mesure qui accordait des subventions aux établissements privés qui accueillent des Rosnéens. Je sais que c'est une mesure qui est obligatoire et je sais que la Ville s'y est astreinte, tout simplement. Je me demandais juste s'il y avait une volonté de la part de la municipalité, dans les prochaines années, de peut-être s'allier à d'autres municipalités, notamment du 93, qui aujourd'hui remettent un peu en question cette nécessité pour les municipalités de financer avec de l'argent public des établissements privés. Merci.

Madame la Maire

Madame KACI, si vous le permettez, on vous répondra puisqu'il y a un point qui concerne la désignation des représentants dans les établissements privés de la Ville. Comme ça, ça permettra à chacun de pouvoir réagir en lien avec une délibération. Ça vous convient ?

Anaïs Warda KACI

Merci, c'est parfait. Ça me va très bien.

Madame la Maire

Je vous propose que nous commencions au premier point de l'ordre du jour qui est l'approbation du procès-verbal du 30 avril 2026.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026
--

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des observations, des demandes de modification, des questions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

UNANIMITE

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

2. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2025

Yohann CHARLOTTE

Merci, Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les élus, chères Rosnéennes, chers Rosnéens, la tâche qui est la nôtre aujourd'hui est d'arrêter les comptes de l'année 2025 grâce au Compte financier unique, le CFU. Le Compte financier unique, c'est le bilan budgétaire de l'année 2025. On y retrouve avec précision ce que la Ville a dépensé et les recettes collectées en le comparant au compte de l'année 2024. Le Compte financier unique 2025 est particulièrement éclairant, car il s'agit de la dernière année de plein exercice du mandat de la précédente municipalité. Le CFU est un document obligatoire, quelque peu technique, mais derrière les chiffres, il y a une histoire, l'histoire de Rosny en 2025, le vécu d'agents et d'agentes, le quotidien des usagers de nos services publics et plus globalement, la question prégnante du bien-être des Rosnéennes et des Rosnéens. Puisqu'il m'appartient de vous narrer l'histoire de Rosny en 2025, comment la décrire simplement ? Je vais le faire en trois mots : 2025, année blanche.

Année blanche, car cette année fut marquée par la contraction importante des dépenses de la collectivité au détriment des Rosnéennes et des Rosnéens. Cette contraction, nous pouvons d'abord la constater en section de fonctionnement, à savoir les dépenses qui financent la gestion quotidienne de nos services publics. De 2024 à 2025, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,3 million d'euros pour atterrir à 80,8 millions d'euros, mais qu'y a-t-il derrière cette diminution ?

En premier lieu, il y a la diminution des dépenses de personnel de 0,2 million d'euros pour atteindre 44,4 millions d'euros. Pourtant, les cotisations dues par l'employeur aux caisses de retraite des agents territoriaux ont augmenté. Pourtant, en lien avec le glissement vieillesse-technicité, de nombreux agents ont bénéficié de changements d'échelons indiciaires et de promotions internes. Alors comment les dépenses de personnel ont-elles pu diminuer ? C'est à cause des difficultés de recrutement. C'est à cause d'un turnover important déjà identifié par la Chambre régionale des comptes en 2023. Cette diminution des dépenses n'a pas été pilotée. Elle n'a pas été voulue. Elle a été subie : subie par l'ancienne municipalité, subie par les agentes et les agents pour qui la vacance de poste représente une charge supplémentaire, subie surtout par les Rosnéennes et les Rosnéens qui ont souffert de graves dysfonctionnements de nos services publics et en premier lieu desquels, ceux du périscolaire.

En second lieu, ce sont les dépenses de charges générales qui ont décliné avec un taux d'exécution en baisse de trois points en un an, mais comment aurait-il pu en être autrement alors que le premier budget supplémentaire a été rejeté, rappelant les sombres heures de 2023 et un budget communal arrêté par le Préfet sur proposition des magistrats financiers ?

En troisième lieu, il y a le chapitre des autres charges de gestion courante, seul chapitre de fonctionnement en augmentation d'une année sur l'autre. Nous pouvons nous dire que c'est une bonne chose. Après tout, il s'agit du chapitre qui porte les subventions aux associations. Il n'en est rien. Les subventions aux associations ont diminué de 8,2 % en deux ans. Pareil pour les dépenses sociales avec la subvention au CCAS revue à la baisse de 0,3 million d'euros en deux ans.

Les seules augmentations proviennent en réalité des versements à notre intercommunalité et à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, dépenses pour lesquelles la Ville ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

Dans le même temps, les recettes réelles de fonctionnement étaient, elles, en augmentation de 2,1 millions d'euros, passant à 92,4 millions d'euros, sous l'effet principalement de l'augmentation des bases fiscales décidées par l'État. Il y avait donc de la marge pour faire des arbitrages en dépenses au bénéfice des Rosnéens. Au lieu de cela, les difficultés rencontrées en termes de gouvernance, sans majorité claire et sans Directeur général des services, ont conduit la précédente majorité à ne plus décider, mais à constater des dépenses en réduction, faute de pilotage, avec des augmentations concentrées sur les postes qui ne dépendent pas de la Ville. En 2025, nous avons assisté à la fin du politique comme méthode de répartition des ressources vers les besoins des habitants et des habitantes, mais s'il n'y avait que les dépenses courantes : une municipalité se doit de penser le temps long, d'entretenir son patrimoine et de le faire progresser pour les générations futures.

Passons donc à l'analyse de la section d'investissement des comptes de l'année 2025 :

Les crédits nouveaux pour les dépenses d'équipements, consacrés notamment aux travaux sur les bâtiments publics et la voirie, n'ont fait que diminuer depuis 2024, passant de 28,2 millions d'euros en 2023 à 20,4 millions d'euros en 2024, avant de terminer à seulement 13,4 millions d'euros en 2025. Il s'agit d'une division par deux des investissements en deux ans, mais ce ne sont pas tant les niveaux qui interrogent que leur évolution. L'investissement des collectivités suit traditionnellement un cycle. En début de mandat, les investissements sont faibles, puis augmentent au fur et à mesure du lancement des différents projets du programme de la municipalité, de sorte à atteindre un point haut sur les dernières années du mandat.

Sur le précédent mandat, Rosny a donc fonctionné à contre-courant des autres collectivités. Pourtant, ce ne sont pas les besoins qui manquent en termes de travaux. L'intégralité des membres de cette assemblée sera d'accord sur ce point. Des équipements qui fuient, des terrains de sport fissurés, des écoles mal isolées, des routes cabossées, une ville en manque de végétation. Des idées, la précédente municipalité devait bien en avoir aussi, puisqu'après le rejet du premier budget supplémentaire de juin, la seconde mouture prévoyait une hausse des investissements de 1,6 million d'euros par rapport à la version rejetée, mais alors, une question subsiste : pourquoi ?

Pourquoi avoir tant réduit les investissements, alors que la dernière année de mandat se révèle traditionnellement être le point haut des investissements des collectivités ? Pourquoi avoir tant réduit les investissements, alors que les besoins importants se faisaient sentir dans la Ville et que le second budget supplémentaire témoigne que des projets étaient prêts ? La réponse, une nouvelle fois, se trouve dans les chiffres, ceux relatifs aux dépenses et aux recettes financières.

La Ville a fait le choix de rembourser par anticipation un emprunt et ce, sans contracter aucun autre emprunt, une première depuis des années. En bref, l'investissement de la collectivité a été sacrifié dans un seul but, celui d'afficher un encours de dette artificiellement amoindri en prévision de la fin de mandat. Mais ne nous y trompons pas, la division par deux des investissements de la Ville en deux ans n'aura pas permis de réduire la dette, mais seulement d'en réduire l'augmentation.

En effet, depuis 2020, l'encours de dette de la Ville a augmenté de 23,7 %. Elle est là, la bonne gestion promise. Sans anticipation ni projection, privée de majorité et donc, de la capacité de décider, la municipalité en a été réduite à réaliser des arbitrages purement comptables. Amoindrir l'augmentation d'un encours de dette croissant au détriment de Rosny aura été leur dernier testament. Cependant, l'objet de ce vote n'est pas de se positionner sur la qualité de la gestion en 2025, mais d'en arrêter les comptes, étape indispensable à la suite de notre année budgétaire.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver cette délibération.

Ivan ITZKOVITCH

Une explication de vote. C'est peut-être le seul moment du mandat où nous serons d'accord, donc profitons-en un peu, surtout sur des sujets aussi importants. Monsieur CHARLOTTE, j'ai écouté avec attention votre exposé. Si je n'étais pas sûr de votre intégrité, je vous dirais que vous êtes un *plagieur*, mais ce n'est pas le cas puisqu'en réalité, c'est mot pour mot ce que nous avons dit pour rejeter le budget 2025. Je ne vais pas vous dire que vous avez tort parce que je pense, en effet – et ce n'est pas faute de l'avoir dit, pas une seule année, mais pendant cinq ans – que la précédente majorité, sur le point de vue financier, n'a pas, en termes de fonctionnement et d'investissement, assuré ce qui nous permettait d'avoir, comme vous l'avez dit et vous avez raison, un cycle sain d'investissement et de désendettement sur cinq à dix ans, parce que cela dépasse largement le cadre d'un mandat.

Donc on va être constant, je ne vais pas être plus long et bien évidemment, ce compte financier, on ne le votera pas puisque nous n'avons pas voté le budget, à l'époque, qui nous a été présenté, pour les raisons que vous venez d'exposer. Puis, je bois du petit-lait en vous entendant sur l'histoire du désendettement qui, je pense, lorsqu'il avait été présenté au budget supplémentaire – on ne va pas refaire l'histoire – a convaincu un certain nombre d'élus qui étaient alors dans la majorité, que c'était vraiment la fin pour eux, de cette histoire avec la majorité, tant les engagements pris en 2020 avaient été trahis.

En effet, cette histoire de remboursement anticipé du prêt qui a rogné fortement les marges a été une vraie erreur et je suis content de vous l'entendre réitérer, puisque c'est précisément ce que nous avons dit lors du vote, cette fois-ci, du BS 2025. Donc, cohérence, pour une fois que nous sommes d'accord, profitons-en, nous ne voterons pas ce Compte financier unique.

Madame la Maire

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole avant de passer au vote ? Non. Je vais, par contre, céder la présidence à Monsieur Bernard JARRIGE, Premier adjoint, puisque je ne peux pas participer au vote.

Bernard JARRIGE

Merci, Madame la Maire. Bonsoir, chers collègues, bonsoir les membres du public. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Merci. Y a-t-il des abstentions ? Très bien. Y a-t-il des votes pour ?

Je vous remercie. Madame la Maire, je vous invite à revenir. La délibération est adoptée.

31 voix pour, 10 votes contre et 1 abstention

(Madame la Maire ne prend pas part au vote)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**42
31**

M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

CONTRE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

1

Mme THIBAUT

3. REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

Yohann CHARLOTTE

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons repris par anticipation les résultats de 2025, afin d'intégrer ces résultats et les reports de crédit dès le budget primitif. Dès lors que le compte financier unique est voté, nous pouvons valider définitivement la reprise de résultats de 2025. Je vous le rappelle, il s'agit de combler le besoin de financement de la section d'investissement issue de 2025 à hauteur de 9,3 millions d'euros et de reporter le résultat restant en section de fonctionnement à hauteur de 7,4 millions d'euros.

Je vous propose donc de bien vouloir approuver définitivement la reprise des résultats de 2025.

Julie FEDEROWSKI

Bonsoir, petite question. Lors de la commission des finances qui s'est tenue la semaine dernière, le 21 mai, vous nous avez présenté, au budget supplémentaire, la somme de 7,3 millions en report de section de fonctionnement. Je vous ai posé la question lors de cette commission, à savoir si je comprends bien, les 7 millions du BS ne sont pas un report des 7 millions déjà prévus dans le budget primitif. La réponse de l'administration, pendant cette commission, a été plutôt évasive sur le sujet puisqu'il m'a été demandé de faire un mail pour reposer ma question. J'ai trouvé dommage de ne pas pouvoir avoir une réponse catégorique à ce moment-là sur le budget, alors que c'était l'objet même de cette commission.

Hier, lors du compte rendu de la même commission du 21 et en commentaire, je lis : « Madame FEDEROWSKI souhaite une précision sur une tournure de phrase lorsqu'il est mentionné 7 millions de report à nouveau complémentaires. S'agit-il d'une recette supplémentaire au budget primitif ? Il lui est précisé qu'il doit s'agir d'une recette vue au BP 2026, le résultat étant déjà affecté ». Au-delà d'être évasive sur la provenance de ces 7 millions, ce qui n'est pas rien, vous semblez confirmer que cette somme était donc bien déjà affectée au BP, donc ajoutée une seconde fois en BS. Nous aimerions donc comprendre comment, comptablement, vous affectez deux fois cette somme ? Merci beaucoup.

Yohann CHARLOTTE

Merci pour votre question, Madame FEDEROWSKI. Effectivement, l'administration vous a demandé de faire un mail pour clarifier votre question. La question de la reprise anticipée des excédents, c'est ce que font toutes les collectivités qui votent leur budget primitif avant le vote du CFU. En réalité, ce n'est pas parce qu'on a une délibération de reprise anticipée...

En fait, on a deux délibérations de reprise du résultat. Ça ne veut pas dire qu'on le reprend deux fois. Ici, il n'est pas du tout question de budget supplémentaire puisqu'en réalité, on a déjà repris les excédents au moment du budget primitif. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il n'y aura pas de BS cette année. Il y aura une décision modificative parce que le résultat et les reports de crédit, donc les restes à réaliser, ont déjà été repris au moment du budget primitif.

Ivan ITZKOVITCH

Vous voyez bien que la question de Madame FEDEROWSKI à la commission n'était pas une question d'erreur de plume comptable. C'est une question profondément politique derrière. Vous nous annoncez depuis le début de votre mandat, en disant : « Bon, on n'a pas eu trop le temps de travailler sur le budget, mais par contre, vous allez voir ce que vous allez voir sur le budget supplémentaire ». C'est ce que vous nous dites depuis le début du mandat. Ça aurait été possible. Ce qu'on faisait jusqu'en 2020, et vous l'avez dit Monsieur CHARLOTTE, c'est fréquemment le cas, pas qu'à Rosny-sous-Bois, c'est qu'on votait le BS quasiment en même temps, simultanément, qu'on votait le compte administratif, ce qui nous permettait d'affecter tout de suite le résultat et de l'utiliser. Ce n'est pas la méthode que vous avez choisie, ce n'est pas un problème.

Là où il y a un problème de fond, et je pense que la question de Madame FEDEROWSKI et votre réponse le montrent, et dans ce cas, il y a un vrai problème dans la délibération. On ne l'a pas inventé, vous le dites, c'est juste à la fin de la délibération : les 7 359 000 euros sont repris en budget supplémentaire. Vous venez de nous dire l'inverse. Dans ce cas-là, il faut modifier la délibération, la reporter, je ne sais pas, mais on ne peut pas voter une délibération qui dit l'inverse de ce que vous venez de nous dire. Qu'il y ait une erreur de plume, ça peut arriver, mais ce n'est pas le problème. C'est que du coup, vous nous l'annoncez, et merci de nous le dire avec transparence, c'est pour ça qu'on s'en est émus, il n'y aura pas de budget supplémentaire. Ça paraît cohérent, parce que qui dit « budget supplémentaire » dit qu'il faut des recettes supplémentaires et là, à part des mouvements d'ordre, il n'y en aura pas visiblement, et je pense que vous avez raison là-dessus, mais à un moment donné, vous ne pouvez pas dire ça et écrire le contraire.

Donc, Madame la Maire, je pense qu'il va falloir modifier cette délibération. Vous ne pouvez pas faire passer une délibération comme ça, alors qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire. Soit, vous nous dites que les 7 millions ont déjà été repris et que c'est une validation définitive, au centime près – parfois, il y a un petit écart, mais entre le 30 avril et le 30 mai, on aurait pu imaginer qu'il y ait un petit écart, il n'y en a pas, c'est au centime près, le même montant – il a été affecté, on n'en parle plus. Là, vous nous dites : « Non, non, on l'a affecté, on le vote, on le valide définitivement et on verra au BS ». Ça pose quand même problème de voter une délibération qui ne correspond pas à la réalité. Vous venez de nous dire qu'il n'y a pas de BS et là, on voit « budget supplémentaire ». À mon avis, il faut modifier cette délibération et la reporter.

Madame la Maire

On ne va pas modifier cette délibération puisque pour nous, elle est valable et début juillet, on proposera bien un budget supplémentaire.

Ivan ITZKOVITCH

Votre adjoint vient de dire le contraire, Madame la Maire, donc je ne comprends pas.

Madame la Maire

Vous verrez le 2 juillet.

Ivan ITZKOVITCH

C'est quand même exotique qu'on nous annonce quelque chose, votre adjoint, et vous, vous dites l'inverse.

Allons dans votre logique, raisonnons par l'absurde, qu'il y aurait un budget supplémentaire. Vous avez le droit de choisir ce que vous voulez. Avec quelles recettes, puisque vous avez déjà affecté les recettes au budget primitif des 7,3 millions ?

Madame la Maire

On reverra les recettes obtenues en cours d'année, je ne vois pas où est le problème. Monsieur ITZKOVITCH, vous avez l'art de la rhétorique. Je vous ai répondu. On aura le débat, si vous voulez, le 2 juillet, lors du vote du budget supplémentaire. Je vous confirme qu'on aura le vote d'un budget supplémentaire le 2 juillet. On aura l'occasion d'en débattre et vous nous reposerez l'ensemble des questions que vous voulez. Je vous ai dit que je ne modifierai pas la délibération que je vous présente ce soir. Je ne vais pas continuer dans un débat qui va être sans fin.

Ivan ITZKOVITCH

Ce n'est pas un débat sans fin. C'est une position totalement transparente, il faut remercier Monsieur CHARLOTTE, qui nous dit : « En effet, on aurait pu l'écrire autrement », qui nous confirme quand même qu'il n'y aura pas de BS, ce qui me paraît logique puisqu'on a déjà affecté les 7,3 millions. Vous nous dites l'inverse. Ma question logique, c'est vous la Maire, donc c'est vous qui décidez. Très bien, vous dites qu'il y aura un BS, mais sur la base de quelles recettes supplémentaires, si vous avez déjà affecté les 7,3 millions ? Ce n'est pas une rhétorique, c'est une pure question qui n'est absolument pas polémique. Je vous demande sur la base de quelles recettes vous allez faire un BS si vous avez déjà affecté les 7,3 millions ?

Madame la Maire

Je vous ai répondu, Monsieur ITZKOVITCH.

Ivan ITZKOVITCH

Non, vous n'avez pas répondu.

Madame la Maire

Si, c'est écrit dans la délibération.

Ivan ITZKOVITCH

Dans la délibération, il est écrit que vous allez reprendre un report qui est déjà repris en BP.

Madame la Maire

J'ai annoncé dans mon propos introductif qu'on voterait un budget supplémentaire, donc je ne vais pas me dédire en cinq minutes.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne vous demande pas de vous dédire. Je vous demande avec quelles recettes supplémentaires ?

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

32 voix pour, 10 votes contre et 1 abstention (Mme KACI)

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

43

32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

CONTRE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

4. RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) – ANNEE 2025

Madame la Maire

Ce sera une prise d'acte, mais cela demande quand même une présentation.

Yohann CHARLOTTE

La Ville de Rosny-sous-Bois est bénéficiaire du fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France. Il s'agit d'un fonds de péréquation horizontal. Les recettes ont atteint 557 000 euros en 2025, en diminution de 30 % par rapport à 2024. La Ville est tenue de rédiger un rapport qui présente les actions entreprises et financées par ce biais. Le rapport présente donc les dépenses visées par ce fonds, à savoir 62,8 millions d'euros en 2025.

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce rapport, même si on n'a pas à le voter, puisque c'est une prise d'acte ? Non. Donc, nous prenons acte de ce rapport pour l'année 2025.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

5. APUREMENT DES RETENUES DE GARANTIES NON RESTITUEES ATTEINTES DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Yohann CHARLOTTE

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des marchés dans la limite de 5 % du montant total contractualisé. Une fois les réserves levées, il revient aux entreprises de réclamer la restitution des garanties. Or, il a été constaté l'existence de retenues de garanties prélevées il y a plus de quatre ans. Elles sont donc atteintes par la prescription quadriennale pour un montant de plus de 72 000 euros.

Je vous propose de bien vouloir approuver la prescription des retenues de garanties et d'en approuver le reversement au budget communal.

Madame la Maire

Sur cette délibération, des demandes d'intervention ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

6. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2027

Yohann CHARLOTTE

La taxe locale sur la publicité extérieure, comme son nom l'indique, concerne les supports publicitaires situés en extérieur et sur le territoire de Rosny. Elle est en application à Rosny depuis 2009. Il existe plusieurs tarifs qui dépendent de la taille et du caractère numérique ou non de l'enseigne, en considérant que les dispositifs inférieurs à 7 mètres carrés sont exonérés de la TLPE. Les tarifs sont revus annuellement selon l'inflation au niveau national.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs tels que décrits dans la délibération.

Anaïs Warda KACI

J'ai une question concernant ces tarifs. Ils sont définis par qui ? C'est au niveau national ou au niveau de la mairie que c'est décidé ?

Yohann CHARLOTTE

C'est au niveau national.

Anaïs Warda KACI

D'accord, merci beaucoup.

Madame la Maire

En tout cas, il y a un plafond. La Ville pourrait décider de faire moins, mais il y a un plafond maximum. Quand on a échangé sur cette délibération, on a regardé si on avait une marge. En fait, on est au plafond maximum de ce qu'on peut faire, pour être précis.

Anaïs Warda KACI

Merci pour la précision.

Madame la Maire

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

7. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame la Maire

Je vais laisser la parole à Monsieur RAMOUL, adjoint au maire en charge du personnel.

El Hocine RAMOUL

Madame la Maire, mes collègues élus, chers Rosnéens, chères Rosnéennes. La délibération n°7 propose de procéder à une réorganisation des effectifs pour répondre aux besoins des services et accompagner les évolutions de carrière (avancements, concours, recrutements).

Nous avons des suppressions de postes. Plusieurs postes administratifs et techniques ont été supprimés ou transformés, notamment des postes d'adjoints, de techniciens, d'agents de maîtrise et d'ingénieurs, souvent pour s'adapter aux profils des agents ou à la réussite de concours internes.

Nous avons des créations. De nouveaux postes ont été créés, dont des postes d'attachés comme directeur de la transformation, chargé de missions du droit des femmes, participation citoyenne, pilotage de projets, juriste, directeur de la jeunesse, directeur adjoint à la communication, de rédacteurs, d'adjoints administratifs, d'agents d'accueil pour la Maison France Service et les centres socioculturels, et aussi d'agents de maîtrise et d'ingénieurs.

Le Comité social territorial a été consulté et la délibération a été adoptée.

Sylvie JACAMENT

Bonjour à tous. Juste un petit éclaircissement, s'il vous plaît. Vous l'avez fait en partie. La création du poste de directeur de la transformation, quelle sera exactement sa fonction et à qui sera-t-il rattaché, s'il est rattaché à d'autres personnes ?

La deuxième question, d'autre part, c'est la création de deux postes d'agents d'accueil sur les centres socioculturels du Pré Gentil pour l'un et l'autre, sur le centre socioculturel des Marnaudes. Les centres socioculturels, normalement, c'est pour accueillir des familles, des jeunes, différentes personnes. Là, vous ne créez qu'un seul poste sur des centres qui sont fermés. Quelle va être leur fonction ?

Salima ZERROUR

Je vais vous répondre concernant les centres sociaux. Les agents d'accueil, c'est pour pouvoir rouvrir, avant la fin juin, les centres pour les associations. Ensuite, pour cet été, il y a des postes qui seront ouverts au recrutement au niveau des animateurs, vous avez tout à fait raison. Pour ouvrir aux jeunes, aux familles, aux seniors qui seront accueillis dans les centres sociaux, il nous faut des professionnels déclarés, mais les agents d'accueil seront là. C'est vraiment pour ouvrir, pour accueillir, pour orienter, et les professionnels seront là dès début juillet.

Madame la Maire

Sur la première question de Madame JACAMENT, le directeur de la transformation sera rattaché directement au Directeur général des services. Le directeur de la transformation aura sous sa responsabilité les postes de chargés de mission qui sont dans la délibération, notamment le chargé de mission égalité femmes-hommes, participation citoyenne et pilotage du projet de l'administration.

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, je voudrais réagir à ce que vient de dire Madame ZERROUR. Merci à Madame ZERROUR pour votre réponse qui nous éclaire. Vous avez annoncé et vous avez été claire là-dessus à la dernière commission que vous avez présidée, que pour le moment, vous n'aviez pas pris de décision sur un éventuel mode de gestion – on va être poli – des centres socioculturels, quels qu'ils soient. Vu ce que vous nous annoncez, d'ouverture de deux postes et ensuite de postes d'animateurs, de postes un peu plus « de fond », même si tout le monde est important dans un centre social. J'entends – je me trompe peut-être – dans votre réponse que ce sont des postes municipaux. Donc, cela veut dire que vous avez fait un choix d'ouverture de postes. C'est pour cela que je voulais un éclaircissement. Si ce sont des postes municipaux, cela veut dire que vous avez opté – et encore une fois, on ne va pas vous jeter la pierre, on l'avait proposé – pour une municipalisation, puisque cela fonctionnerait avec des agents municipaux. Est-ce qu'on a mal compris ou pas ?

Salima ZERROUR

Je n'ai pas précisé la qualification de ces postes. Ce sont des professionnels, mais vacataires. Ils sont embauchés.

Ivan ITZKOVITCH

Mais payés par qui ?

Salima ZERROUR

Par la municipalité, bien entendu.

Ivan ITZKOVITCH

Donc, c'est un fonctionnement municipal ?

Salima ZERROUR

Oui, si vous voulez, mais ce n'est pas pareil.

Ivan ITZKOVITCH

Non, ce n'est pas pareil du tout d'avoir un fonctionnement associatif et un fonctionnement municipal. Dans le cas d'un fonctionnement associatif, l'AGG c'était comme ça, la Ville donnait une subvention et après, l'AGG avait ses salariés, ses vacataires, qui elle voulait.

Si la collectivité, quel que soit le statut des agents, recrute des vacataires, qu'elle les paie, on est sur un centre social municipal. Encore une fois, ce n'est pas un reproche. Ça veut dire que vous avez peut-être pris – et tant mieux, à la limite, même sans le savoir et sans le dire, et ce n'est pas grave, vous maîtrisez vos annonces – cette décision que finalement la municipalisation était une bonne chose. Peut-être que vous ne voulez pas le dire, mais vu ce que vous nous annoncez, des agents municipaux qui s'occupent d'accueillir des familles, des jeunes, d'accueillir le public dans un centre, je ne vois pas comment on peut appeler ça autrement qu'une municipalisation. Ce n'est plus associatif.

Salima ZERROUR

Non, ce n'est ni associatif... Aujourd'hui, si on vous dit qu'on n'a pas pris la décision, on n'a pas pris la décision. On a dit dans notre programme qu'on n'était ni pour de l'associatif, ni pour du mixte, ni pour de la municipalisation. On verra ça, on va coconstruire avec les habitants. Quoi qu'il en soit, quelle que soit la décision que l'on va prendre, vous devez le savoir, on ne peut pas du jour au lendemain décréter...

Tout à l'heure, on parlait du bilan, etc. Il y a un mode de construction et ça ne se fait pas du jour au lendemain. C'est pour ça qu'on est sur des postes de vacataires pour les deux mois d'été concernant les agents d'animation. Après, bien entendu que c'est nous qui allons les gérer, ces vacataires, mais si vous voulez, vous pensez ce que vous voulez, je ne suis pas devin. Puisqu'on travaille avec les habitants, cela ne veut pas dire qu'on va sur une municipalisation, mais cela ne veut pas dire qu'on ne va pas le faire.

Aujourd'hui, on gère l'urgence. L'urgence, c'est que c'est totalement irresponsable, pendant ce temps de coconstruction avec les habitants et les associations, de rester fermés. Il faut absolument qu'on réponde à la demande et aux besoins des quartiers et donc, on prend des agents pour pouvoir ouvrir, fermer. Effectivement, c'est la Ville qui les paie. On prend des animateurs professionnels pour pouvoir jouer leur rôle d'animation. C'est tout ce que je peux vous dire, mais il n'y a rien qui est caché.

Ivan ITZKOVITCH

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je demande des précisions. La question de Madame JACAMENT, ce sont des précisions. On a entendu, sur l'histoire de la vacation, l'aspect provisoire, mais là, on parle d'une délibération avec des ouvertures de postes. Sauf erreur de ma part, ce sont des emplois administratifs à temps complet. Il n'y a pas de question de vacataires. On est sur des titulaires de leur poste, etc. Ce n'est pas du provisoire. Vous initiez quand même une démarche.

On ne peut pas prendre des gens comme ça, les recruter sur un poste et puis, dans trois mois, leur dire qu'ils vont ailleurs. Cela paraît compliqué.

Vous initiez quand même une démarche à affecter deux agents à temps complet sur des postes titulaires qui ne sont pas des vacataires et qui ont vocation à rester. On ne dit pas que quelque chose est caché. On dit que cela tend quand même à montrer qu'on va vers un fonctionnement qui paraît être municipal puisque ces agents ne vont pas être recrutés pour deux mois. En tout cas, ceux dont on vote la création aujourd'hui. Les vacataires, on verra en juillet, mais en tout cas, aujourd'hui...

Salima ZERROUR

Monsieur ITZKOVITCH, vous le savez pertinemment, les deux postes, comme vous dites, pérennes, ce sont des postes d'agents d'accueil. Au niveau de la municipalité, des agents d'accueil, on en a besoin. Je ne peux pas vous dire s'ils vont rester tout le temps à travailler dans nos centres sociaux ou s'ils seront réaffectés ailleurs. Je ne le sais pas moi-même.

Ivan ITZKOVITCH

C'est très clair.

Anaïs Warda KACI

Mme ZERROUR, je me souviens vous avoir posé exactement la même question lors de la commission la semaine dernière, à savoir si on opérait finalement à une municipalisation des centres sociaux et culturels, ce à quoi vous m'aviez évidemment répondu que non, mais c'est vrai que quand j'écoute vos réponses, je tends à penser exactement la même chose que Monsieur ITZKOVITCH, malheureusement, surtout dans la mesure où je crois me souvenir pendant les élections municipales, il y a à peine trois mois, que ce n'était pas n'importe qui qui pointait du doigt ou se moquait de certains membres de certaines listes qui parlaient de municipaliser les centres socioculturels.

Ce qui a un peu attiré mon attention dans votre propos, c'est quand vous avez dit que vous étiez là pour répondre aux besoins des habitants de Rosny. Je ne vais pas dire que je ne peux que m'esclaffer, parce que ça va sonner vraiment arrogant pour aucune raison, mais c'est vrai que je trouve que c'est un peu marrant dans la mesure où les habitants n'ont même pas attendu que vous fassiez quoi que ce soit puisqu'ils ont vu qu'il n'y avait aucune action. Aujourd'hui, on a des collectifs citoyens qui sont déjà en train de s'activer dans les quartiers prioritaires et notamment, sur les deux centres socioculturels qui ont fermé, afin d'organiser des activités culturelles, tout simplement, éducatives, de rassemblement. Je pense notamment au collectif Marnaudes qui a ouvert il n'y a pas très, très longtemps.

Répondre aux besoins des citoyens, c'est bien, mais je trouve que ça intervient un peu tard et je trouve que dans la mesure où vous parliez de ne pas... Je ne sais plus si vous disiez que vous vouliez municipaliser ou pas les centres socioculturels, à vrai dire, mais je trouve ça un peu étrange. Je me permets de vous le dire quand même.

Madame la Maire

Peut-être en complément des propos de ma collègue Madame ZERROUR, ce n'est pas étrange, c'est prendre le temps. Déjà, de dire qu'il ne s'est rien passé dans les centres sociaux depuis mars, c'est faux, puisqu'il y a eu des activités pendant la période des vacances d'avril et on y était.

La deuxième des choses, c'est que le temps court et qu'il y a effectivement une nécessité qui est de rouvrir les centres sociaux et notamment, des difficultés auxquelles on a été confronté, notamment pour les associations qui sont des associations historiques en qui on a confiance et qui demandaient à pouvoir venir dans les centres sociaux pour continuer les activités. On a été confronté à quoi ? En fait, on avait des difficultés pour avoir des agents pour venir ouvrir et fermer les centres sociaux.

Effectivement, on a décidé de créer des postes d'agents d'accueil pour de suite avoir des personnels qui vont ouvrir et fermer les centres sociaux, permettre aux associations de reprendre place et pendant cette période-là, de travailler à une programmation pendant l'été avec une gestion multi sites, pilotée par le centre social de la Boissière, tout en nous laissant le temps, et c'est là du coup que je fais le lien avec le procès d'intention que vous nous faites, Mme KACI, sur la question de la participation du collectif, collectif qui a été rencontré par Madame ZERROUR, collectif que je vais rencontrer dans les prochains jours et avec qui, et pas qu'avec ce collectif-là, on souhaite justement lancer une consultation auprès des habitants pour nous permettre d'aboutir à une décision sur le mode de gestion des deux centres sociaux.

Voilà, donc il y a le temps court, il y a le temps à moyen terme et il y a le temps long. Effectivement, quand on se préoccupe des habitants de ces quartiers-là, on fait en sorte d'essayer de rouvrir les centres sociaux et d'avoir une programmation dès l'été, mais en même temps, de pouvoir penser à long terme en associant les habitants et les habitantes.

Anaïs Warda KACI

Si je peux me permettre de juste répondre sur la dernière partie de votre propos, Madame la Maire, il me semblait qu'il y avait déjà eu une consultation qui avait été faite sur certains de ces centres socioculturels ou sur les quartiers, notamment dans le cadre de la manifestation contre la fermeture de l'AGG pendant les élections municipales. On nous a distribué un questionnaire auquel j'ai répondu et auquel il y a pas mal de personnes qui ont répondu aussi. Je ne comprends pas exactement la raison pour laquelle on refait des questionnaires et pourquoi on s'embête, limite avec de la bureaucratie, dans des affaires de mise à disposition de culture et d'activités sur les quartiers prioritaires de la ville. Je trouve qu'aujourd'hui, on est juste en train de ralentir les activités qui pourraient être beaucoup mieux organisées et de façon efficiente, rapide et surtout, entre des personnes de confiance, par les habitants des quartiers, pour les habitants des quartiers.

Salima ZERROUR

Madame KACI, je vous rappelle que vous y étiez le 5 mars lors de notre intervention. Le fait que le collectif se soit créé aux Marnaudes, on en est content. Quand vous dites : « Vous avez perdu du temps et donc, ils ont été obligés de s'organiser en collectif », non, c'est faux. C'est une très bonne chose puisque cela rentre justement dans notre politique, que les habitants puissent participer pleinement à leur quartier. Ils ont été reçus, on a échangé avec eux, on commence à construire avec eux. En gros, il n'y a pas de sujet et il y a des activités, mais nous, on est en responsabilité.

On ne peut pas se permettre d'ouvrir, de fermer sans cadrage. Il faut un cadre, c'est-à-dire que toute association ou habitant qui rentre dans nos espaces, nous en sommes responsables. Derrière, on a échangé. Ils ont compris qu'il y a ce niveau de responsabilité à avoir, d'assurance. Ce n'est pas notre fait, mais on fait avec. Il y a eu un dépôt de bilan, il y a une procédure judiciaire. Nous, à côté, on construit quand même, on répond aux habitants. Si on a ouvert pendant les vacances scolaires, c'est bien pour répondre. Si on ouvre cet été, c'est bien pour répondre et si on embauche deux agents d'accueil, c'est pour répondre à la demande. Je ne comprends pas votre sujet.

Anaïs Warda KACI

Je me permets quand même de vous répondre une dernière fois avant qu'on passe à la suite puisque je pense que cela n'intéresse pas grand monde, ce débat sans fin, mais il n'a jamais été question de ne pas être heureux, de la part de votre majorité en tout cas, de la mise en place de ces initiatives par des collectifs citoyens. Je dis simplement qu'ils ont fait les choses et que je trouve ça un peu marrant qu'aujourd'hui, vous arriviez avec des solutions toutes faites et une municipalisation de ces centres socio-culturels et qu'après, il soit question de : « Oui, on est content, on travaille avec eux ; on ne travaille pas avec eux ». Ce n'est pas vraiment ce qui m'intéresse.

Ce qui m'intéresse, c'est surtout la différence entre les propos que vous tenez pendant les élections, quand vous prenez le poste et quand on est en commission ou quand on n'est pas en commission. C'est tout ce que j'ai à dire.

Madame la Maire

Peut-être, Madame KACI, le collectif est en train d'analyser ses résultats et doit nous les présenter d'ici dix jours. Je veux bien que vous affirmiez des choses. Je vous dis que ce n'est pas la réalité des faits. Par ailleurs, il y a aussi d'autres personnes à aller consulter et concerter. D'ailleurs, je l'avais dit de façon assez transparente quand on avait eu cet échange-là. Les bailleurs sociaux, ceux qui interviennent au quotidien aussi dans ces quartiers-là et notamment, dans le quartier du Pré Gentil également.

Mathéo MORENO

Bonjour à tous. Une simple petite question. Les deux postes de vacataires qui ne sont pas dans cette liste-là, vous nous indiquez, Madame ZERROUR, qu'on les recrutera pour le Conseil municipal de juillet. Ils seront annoncés en juillet ou pas du tout ?

Salima ZERROUR

Il n'y a pas besoin de délibération pour des postes de vacataires. C'est pour ça que j'insistais sur le statut de ces postes-là. Il y a besoin pour les postes d'agents d'accueil, c'est pour ça qu'ils passent aujourd'hui, mais certainement pas pour des postes de vacataires.

Mathéo MORENO

Vous savez combien d'animateurs sont prévus, pour le moment, ou pas du tout ?

Salima ZERROUR

Vous le verrez très bientôt.

Ivan ITZKOVITCH

On ne le verra pas, il n'y aura pas de délibération.

Salima ZERROUR

J'espère que vous êtes auprès des habitants et que vous passez dans les quartiers.

Ivan ITZKOVITCH

Je vous remercie pour votre réponse, mais j'avais alerté Madame la Maire lors du budget sur le fait que la diminution sèche de la subvention de l'AGG qui, finalement, avait facialement une baisse drastique des subventions, a été quasiment en totalité réintégrée ailleurs, notamment sur le CCAS. Nous, on s'interroge fortement à budget constant, comment allez-vous faire ? Soit dit en passant, vous me donnez des leçons, mais deux vacataires pour tout l'été pour deux centres socioculturels, je ne suis pas sûr que ce soit...

Salima ZERROUR

Qui a dit deux vacataires ?

Ivan ITZKOVITCH

J'ai entendu deux vacataires tout à l'heure.

Salima ZERROUR

Ah non, deux agents d'accueil.

Ivan ITZKOVITCH

Non, non, tout à l'heure, vous avez parlé de vacataires.

Salima ZERROUR

Non. De toute façon, c'est enregistré, vous avez l'habitude de réécouter l'enregistrement et de refaire l'histoire, mais là, vous verrez que je n'ai pas dit deux. Par contre, deux agents d'accueil, oui. Il y a beaucoup plus de vacataires.

Madame la Maire

Mais nous vous donnerons le nombre, Monsieur Ivan ITZKOVITCH. La subvention qui était allouée à l'AGG va nous permettre de recruter ces postes-là et non, elle n'a pas été totalement absorbée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Ivan ITZKOVITCH

Je vous ai demandé, lors du vote du BP — et peut-être que vous n'aviez pas l'information à ce moment-là et ce serait intéressant de l'avoir lors d'un prochain Conseil municipal — comment la réallocation de cette subvention était répartie. Vous m'avez dit que c'était un peu dans tous les chapitres. Or, les chapitres n'auront pas augmenté, donc si c'est à budget constant, il faut voir ce qu'on ne fait plus. On peut décider, à la place de faire d'autres choses, de recruter des animateurs, mais il faut nous dire ce qu'on ne fait plus. J'ai demandé, mais je n'ai pas eu de réponse, je vous accorde le bénéfice du fait que c'était récent et que votre entrée en fonction était récente. Peut-être serait-il intéressant, dans un prochain Conseil municipal, d'avoir vraiment les conséquences financières de la « réallocation » de cette subvention, mais je reviens sur ce qu'a dit Madame KACI et vraiment on s'oriente et on parle comme si les centres socio-culturels allaient être municipalisés. Je ne vois pas comment vous pouvez faire autrement, sauf à dire : « Non, on redonne une subvention de 500 000 ou 600 000 euros ». À un moment donné, on ne peut pas dire tout et son contraire.

Madame la Maire

Non, il y a bien d'autres dispositions qui sont possibles et vous les connaîtrez début juillet. Sur le nombre de postes, il n'y a aucun problème, on vous les donnera.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

8. OUVERTURE A LA VOIE CONTRACTUELLE DU POSTE DE DIRECTEUR.RICE ADJOINT.E DE LA COMMUNICATION

El Hocine RAMOUL

Cette délibération propose donc l'ouverture à la voie contractuelle d'un poste de directeur adjoint de la communication en catégorie A, en cas d'absence de candidat fonctionnaire après deux mois de vacance de poste.

Ce poste vise à piloter la communication institutionnelle de la Ville, valoriser les actions municipales, développer la stratégie digitale et renforcer la notoriété de la collectivité. Le contrat pourra être conclu pour trois ans, renouvelable, avec probabilité possible pour un agent déjà en CDI dans la fonction publique.

Je demande au Conseil d'adopter cette délibération.

Madame la Maire

Y a-t-il des observations, des questions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

UNANIMITE

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

9. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame la Maire

Il y a 20 personnes à désigner pour la majorité Rosny écologique et solidaire ; 10 pour le Groupe Le Rosny que nous voulons ; et 2 pour Madame KACI. Je vais vous faire lecture des représentants pour la majorité Rosny écologique et solidaire. Il y a une partie Titulaires, une partie Suppléants.

Les postes de titulaire pour la majorité : Monsieur Yohann CHARLOTTE, Monsieur Franck DELALANDE, Monsieur Hamid HACHI, Monsieur Bernard JARRIGE, Madame Salima ZERROUR, Monsieur Hugo GUIRAUDOU, Madame Bertine BÖNNER, Monsieur Julien MOUSQUES, Madame Zoubida ARAB et Monsieur Adrien LAVAYSSIÈRE. En suppléant : Madame Délhia VINEY LEGHMIZI, Monsieur El Hocine RAMOUL, Monsieur Jean-Marc THISSE, Madame Flavie FOULON, Monsieur Raphaël BOSCH JOUBERT, Monsieur Benoît LEMAIRE, Monsieur Jean-Claude EBERHARDT, Monsieur Jamel MAHFOUDIA,

Madame Fatima MOUMENE et Monsieur Jacques GEOFFRE. Je vais demander pour le Groupe Le Rosny que nous voulons cinq titulaires et cinq suppléants.

Ivan ITZKOVITCH

Pour les titulaires : Madame Stéphanie AWAD, Monsieur Steeve CHAMBORAIRE, Madame Aminata KONATE, Monsieur Patrick CAPILLON et Madame Monique DESHOGUES. Pour les suppléants : Monsieur Antonio NOBRE, Monsieur Menahd OUCHENIR, Madame Julie FEDEROWSKI, Madame Sylvie JACAMENT, Madame Patricia VAVASSORI.

Madame la Maire

Merci. Pour Madame KACI, un titulaire et un suppléant.

Anaïs Warda KACI

Titulaire, Anaïs Warda KACI, suppléante, moi-même. J'en profite pour vous demander s'il est possible de référer ce que je représente comme étant La France Insoumise ou Les Insoumis de Rosny et pas juste la liste de Madame Anaïs Warda KACI, pour des raisons de non-personnification du mouvement que je représente dans la ville. C'est un truc que j'ai remarqué déjà sur le Conseil municipal précédent et que j'aimerais bien qu'il soit appliqué. Je ne sais pas si cela pose un problème.

Madame la Maire

Vous voulez dire à l'oral ?

Anaïs Warda KACI

Dans les documents, à l'oral, tout ce que vous voulez. C'est juste que je lis sur le document « La liste de Madame Anaïs Warda KACI », à l'oral, vous dites aussi « La liste de Madame Anaïs Warda KACI ». J'aimerais bien que ce soit la liste des Insoumis et pas la liste d'Anaïs Warda KACI. C'est tout, une simple formalité.

Madame la Maire

On peut changer, donc on le fera.

Anaïs Warda KACI

Merci beaucoup.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote sur cette liste. Madame KACI, pour le Groupe des Insoumis, sur le suppléant, ce que j'ai peut-être oublié de dire, c'est que pour cette commission, et on l'a fait pour tout un chacun, on n'est pas obligé d'avoir des membres du Conseil municipal, donc vous pouvez très bien décider de nommer quelqu'un d'autre.

Anaïs Warda KACI

J'aimerais bien nommer Myrtille RENARD, s'il vous plaît, comme suppléante.

Madame la Maire

Madame Anaïs KACI pour le poste de titulaire et Madame Myrtille RENARD pour le poste de suppléante, c'est noté.

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, je me permets d'ajouter, sous le contrôle de votre administration, qu'il faut que les personnes soient inscrites au rôle des contributions directes. Nous, on a fait cette recherche et on a dû prendre que les personnes qui étaient inscrites au rôle des contributions directes. Peut-être que cela a changé, mais en tout cas...

Madame la Maire

Il faut payer des impôts.

Anaïs Warda KACI

Elle paye des impôts, il n'y a pas de problème.

Ivan ITZKOVITCH

Des impôts locaux.

Madame la Maire

Vérification faite, je vous propose de passer aux votes. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

10. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DE LA LIGNE 15 EST**Madame la Maire**

Nous avons deux personnes à désigner, un titulaire et un suppléant pour la majorité. Nous proposons pour le poste de titulaire, Monsieur Jean-Marc THISSE, et pour le poste de suppléant, Monsieur Yohann CHARLOTTE. Explication de vote ?

Ivan ITZKOVITCH

Madame la Maire, on m'a fait une réflexion tout à fait justifiée, notamment pour les gens qui regardent et qui écoutent notre Conseil. Parfois, on a des acronymes qui sont mal compris. Pour l'accessibilité des citoyens, le NPPV n'est pas compris. Je vais juste l'expliquer une fois et je ne l'expliquerai plus.

Comme on est dans l'opposition, mais qu'on respecte le fait majoritaire et qu'il n'y a qu'un siège, on ne va pas voter contre, parce que vous êtes dans la majorité et c'est normal que vous soyez représentés. On ne va pas s'abstenir, donc on ne prend pas part au vote. On l'appliquera pour l'ensemble des délibérations dans tout le mandat. D'ailleurs, tout le monde faisait pareil, y compris vous quand vous étiez dans l'opposition, et ça paraît bien normal, mais des Rosnéens ne comprenaient pas, donc je me permets de l'expliquer. Comme ça, maintenant, c'est clair. On n'a pas de volonté de bloquer le Conseil municipal, mais juste de dire qu'on respecte le fait majoritaire et qu'on ne prend pas part au vote pour vous laisser élire vos représentants tranquillement.

Madame la Maire

Merci. Donc pour le point n°10 : 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Une abstention. Des votes pour ? Je vous en remercie.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

11. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Madame la Maire

Nous avons sept personnes à désigner : cinq pour la majorité, un pour le Groupe Le Rosny que nous voulons, un pour le Groupe Les Insoumis de Rosny-sous-Bois. Les cinq personnes pour la majorité Rosny écologique et solidaire sont Madame Sandrine CRIE, Madame Marie-Laure AUDO, Monsieur Bernard JARRIGE, Madame Fatima BENBELKACEM, Madame Leïla MELLOUK. Pour le Groupe Le Rosny que nous voulons, une personne pour la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ?

Ivan ITZKOVITCH

Monsieur Mathéo MORENO.

Madame la Maire

Pour les Insoumis ?

Anaïs Warda KACI

Madame Anaïs Warda KACI.

Madame la Maire

Je vous informe en complément qu'on a souhaité élargir cette commission à cinq représentants associatifs qui seront nommés par arrêté. Ce sont des associations qui représentent les usagers et les personnes en situation de handicap. Cela nous paraît intéressant pour cette commission.

Je vous propose donc de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

12. DESIGNATION D'UN·E REPRESENTANT·E DE LA VILLE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENERGIE (CCE) DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Madame la Maire

Il n'y a qu'une seule personne à désigner et je vous propose de désigner Monsieur Bernard JARRIGE. Donc 10 non-prises part au vote pour le Rosny que nous voulons. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**33
32**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

13. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DES SYNDICATS DE COPROPRIETE

Madame la Maire

C'est la deuxième partie, puisqu'on avait voté une première partie au précédent Conseil municipal et donc, ce sont des membres de la majorité. Nous avons 28 personnes à désigner, je vais en faire la liste.

Pour le 22 rue Claude Pernès, nous proposons Monsieur Bernard JARRIGE et Madame Déhlia VINEY LEGHMIZI.

Pour le 203 boulevard Alsace-Lorraine, nous proposons Monsieur Moumin ISMAËL ADEN et Monsieur El Hocine RAMOUL.

Pour le 142 boulevard Gabriel Péri, nous proposons Monsieur Hamid HACHI et Monsieur Philippe VACHIERI.

Pour le 144 boulevard Gabriel Péri, nous proposons Monsieur Philippe VACHIERI et Monsieur Hamid HACHI.

Pour le 118 rue Philibert Hoffmann, nous proposons Monsieur Hugo GUIRAUDOU et Monsieur El Hocine RAMOUL.

Pour le 108 boulevard de la Boissière, nous proposons Madame Armelle CHABERT et Madame Fatima BENBELKACEM.

Pour le 43-45-47 rue Richard Gardebled et le 1-3 rue André Bernard, nous proposons Monsieur Karim SOAL et Madame Louisa MOUSSOUNI.

Pour le 50-54 rue Richard Gardebled, nous proposons Madame Salima ZERROUR et Madame Leïla MELLOUK.

Pour le 208 rue Arnaud Beltrame et 21 à 27 rue de Lisbonne, nous proposons Madame Flavie FOULON et Monsieur Bernard JARRIGE.

Pour le 4-24 place Carnot, nous proposons Madame Sandrine CRIE et Madame Armelle CHABERT.

Pour le 11-13-15 avenue de Gaulle et 4 rue Richard, nous proposons Monsieur Christian MICHEL et Madame Déhïa VINEY LEGHMIZI.

Pour le 21 rue des Deux Communes, nous proposons Monsieur Jean-Marc THISSE et Madame Saïda TIRICHE.

Pour le 9 rue du Général Leclerc, nous proposons Madame Véronique RAIMOND et Madame Armelle CHABERT.

Enfin, pour le 39 rue de Lisbonne, nous proposons Monsieur Clément GARCIA et Madame Flavie FOULON.

Je propose de passer au vote. Donc 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Merci.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**33
32**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

14. DESIGNATION D'UN·E REPRESENTANT·E DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DE PROMOTION DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 11 DU METRO

Madame la Maire

Nous avons une personne à désigner et nous proposons Madame Marie-Laure AUDO.

Nous passons au vote : 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**33
32**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

15. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E-S DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE (AVE)

Madame la Maire

Nous avons deux personnes à désigner, un titulaire et un suppléant. Nous proposons comme titulaire Monsieur Christian MICHEL et comme suppléant Monsieur Raphaël BOSCH JOUBERT.

Je propose de passer au vote. 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

16. DESIGNATION D'UN·E REPRESENTANT·E DE LA VILLE A L'ASSOCIATION CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES

Madame la Maire

Nous avons une personne à désigner et nous proposons Madame Marie-Laure AUDO.

Je propose de passer au vote. 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

17. DESIGNATION D'UN·E REPRESENTANT·E DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MONTREUIL

Madame la Maire

Nous avons une personne à désigner et nous proposons Madame Véronique RAIMOND.

Je propose de passer au vote. Donc 10 non-prises part au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 1. Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

18. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE A L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE « MAITRISEZ VOTRE ÉNERGIE » (MVE)

Madame la Maire

Nous devons désigner deux personnes. Une personne pour le Conseil d'administration, nous proposons Madame Véronique RAIMOND. Une personne pour l'Assemblée générale, nous proposons Madame Catherine OJALVO.

Je vous propose de passer au vote. 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1. Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

19. DESIGNATION D'UN·E ELU·E CORRESPONDANT·E SECURITE ROUTIERE

Madame la Maire

Nous avons une personne à désigner et nous proposons Monsieur Moumin ISMAËL ADEN.

Je vous propose de passer au vote. 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1. Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

20. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E-S DE LA VILLE AU SEIN DU GIP MAXIMILIEN

Madame la Maire

Nous avons deux personnes à désigner, un titulaire et un suppléant. Nous proposons en titulaire Monsieur Yohann CHARLOTTE et en suppléant, Monsieur Franck DELALANDE.

Je propose de passer au vote. 10 non-prises part au vote Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1. Des votes pour ? Je vous en remercie, cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

21. DESIGNATION DES REPRESENTANT-E-S DE LA VILLE AU COMITE DES ABONNES CONCERNANT LA GEOTHERMIE CREE PAR LE SIPPAREC

Madame la Maire

Nous avons deux personnes à désigner, un membre titulaire et un suppléant. Nous proposons comme membre titulaire Monsieur Bernard JARRIGE et comme membre suppléant, Monsieur Jean-Marc THISSE.

Je propose de passer au vote. 10 non-prises part au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1. Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES	33
POUR	32 Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,
NON-PRISES PART AU VOTE	10 M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI
ABSTENTION	1 Mme KACI

22. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PRIVES BLANCHE DE CASTILLE ET HENRI MATISSE

Madame la Maire

Je vais donner les noms et après, on pourra répondre à votre interrogation, Madame KACI. Nous avons quatre personnes à désigner. Pour Blanche de Castille, nous vous proposons Madame Sophie CABOT et Madame Véronique RAIMOND, et pour l'établissement Henri Matisse, nous vous proposons Madame Sophie CABOT et Monsieur François HAMEAU. Je laisse la parole à Madame Sophie CABOT, adjointe en charge de l'Éducation.

Sophie CABOT

Bonjour. Pour répondre à votre question, évidemment que nous interrogerons la question du soutien aux établissements privés. Cela ne veut pas dire que nous la supprimerons, mais nous nous questionnerons sur cette subvention.

C'est un sujet qui est complexe et qui nécessite qu'on prenne le temps de le regarder et de l'étudier. Dans tous les cas, notre engagement en faveur de l'école publique est très fort et est très marqué par notre majorité. Nous avons, dans un temps très court, décidé de réaugmenter la subvention aux projets pédagogiques qui permettent aussi aux enfants de nos écoles de bénéficier de projets culturels et éducatifs qui viennent compléter leur parcours scolaire et qui sont très importants pour nous. Nous avons d'autres projets qui devraient arriver pour le mois prochain, afin qu'ils en bénéficient dès la rentrée prochaine. Nous sommes déjà au travail sur ces sujets-là et c'est important pour notre majorité, le sujet de l'éducation publique.

Anaïs Warda KACI

Merci beaucoup pour votre réponse. Je suis ravie d'apprendre les projets que vous avez pour l'école publique à Rosny-sous-Bois. Cela me fait vraiment plaisir de voir un engagement qui est pris. Maintenant, ma question était un peu plus centrée sur les établissements privés et sur le rapport qu'entretient la mairie avec, la municipalité.

Ce sont des questions que je me pose, notamment dans la mesure où je m'aperçois que sur la désignation des représentants dans les établissements privés, on a un représentant à Blanche de Castille, on a un représentant à Henri Matisse, mais on n'a pas de représentant chez Fidélis. C'est une question que je me pose parce qu'on a quand même accordé, il me semble que c'était environ 22 700 euros de l'argent public pour ces établissements privés, sans compter le forfait supplémentaire après les 30 élèves, et on n'a même pas de droit de regard sur ce qui se passe dans un de ces établissements-là.

Je me pose aussi cette question dans la mesure où aujourd'hui, on sait tous les problèmes que l'école publique subit et on s'aperçoit aussi qu'il y a une véritable fuite des élèves du public vers le privé. Je ne sais pas si je souhaite vraiment encourager cette fuite du public vers le privé dans le contexte national actuel et international aussi, mais aussi sur une question purement éthique. Pour moi, c'est à l'État de s'occuper de l'établissement public et il n'a aucunement à se charger de ce qui se passe dans les établissements privés. C'est mon propos.

Sophie CABOT

On n'a pas eu le temps, sur le précédent budget, de l'étudier et d'en discuter plus que cela. Il fallait aussi une continuité pour les familles qui sont accueillies dans les établissements. C'était nécessaire de le valider. Je pense qu'on n'est pas sur le troisième collège parce qu'on ne doit pas être dans les taux qui imposent d'y être. Je vérifierai et je vous ferai un retour là-dessus.

Sur les deux collèges où nous serons, c'est moi qui m'y suis présentée parce que je souhaite aller voir ce qui s'y passe et ce que l'on peut faire. Je vous tiendrai au courant de ces retours-là. Je ne peux pas vous préciser plus de choses pour l'instant. On n'a pas eu le temps de travailler ce sujet, mais il va évidemment revenir avant le prochain budget.

Anaïs Warda KACI

Très bien. Juste une dernière chose, mais je me permets de poser la question. Je ne sais pas si vous aurez la réponse. Est-ce qu'il y a un engagement qui est prévu dans les prochains mois ou années, sur un travail collaboratif avec les autres communes du 93 qui, aujourd'hui, dénoncent aussi cette utilisation de l'argent public, donc l'argent que les gens payent avec leurs impôts, pour les établissements privés, même si ces établissements privés accueillent des élèves de la ville ?

Sophie CABOT

Ce sont des choses dont on parlera avec les communes voisines, évidemment, puisque les établissements ne sont même pas chez nous aujourd'hui. Évidemment qu'on aura des échanges avec les autres collectivités aux alentours, bien sûr.

Anaïs Warda KACI

Merci.

Madame la Maire

En complément, nous partageons la nécessité de défendre l'école publique. Le fait d'être en privé, cela reste un choix, mais on considère aussi que c'est quand même mieux d'y être. Si on veut aussi savoir ce qui s'y passe, c'est aussi là ce que l'on propose, c'est d'avoir des représentants au sein des établissements privés, notamment dans les Conseils d'administration où on vote les budgets, où émergent aussi les difficultés de ces établissements-là. Effectivement, comme le disait Madame CABOT, sur Fidélis, on s'est posé aussi la même question, mais cela demande d'aller retravailler. C'est une convention et un forfait qui ont été alloués il y a de nombreuses années, donc cela demande d'y retravailler, certainement d'aller en rediscuter avec ces établissements-là pour avoir une analyse et pouvoir ensuite nous positionner.

C'est un sujet très important qui nécessite de prendre du temps pour travailler avant de prendre une décision. Ce n'est pas forcément noir ou blanc, il peut y avoir aussi un questionnement sur quelle part est versée et sur quels critères cela a été accordé. En tout cas, cela fera effectivement l'objet de nos réflexions.

Anaïs Warda KACI

Dans ce cas-là, je peux expliquer pour mon vote que je ne prendrai pas part au vote sur cette décision-là. En tout cas, je ferai fi de ma jurisprudence habituelle sur l'abstention. Merci pour vos réponses, j'espère qu'on pourra en avoir d'autres dans les prochains mois.

Madame la Maire

Très bien. Donc, je vous propose de passer au vote sur les représentants qui seront amenés à siéger dans ces deux établissements privés. Donc 10 non-prises part au vote pour le groupe « Le Rosny que nous voulons » et 1 non-prise part au vote aussi pour « Les Insoumis·es : paroles de Rosnéen·nes ».

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour et 11 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

**32
32**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

11

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

23. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES
--

Madame la Maire

Nous avons donc deux représentants à désigner par lycée Rosnéen et sur les collèges de la Ville.

- Pour le lycée Jean Moulin, nous proposons Madame Sophie CABOT et Monsieur Karim SOAL.
- Pour le lycée Charles de Gaulle, nous proposons Monsieur Benoît LEMAIRE et Madame Armelle CHABERT.
- Pour le collège Antoine de Saint-Exupéry, nous proposons Monsieur Yohann CHARLOTTE et Madame Magali FERON.
- Pour le collège Albert Camus, nous proposons Madame Flavie FOULON et Madame Déhia VINEY LEGHMIZI.
- Pour le collège Langevin-Wallon, nous proposons Madame Fatima BENBELKACEM et Monsieur Clément GARCIA.

Je vous propose de passer au vote. Donc 10 non-prises part au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? 1. Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

33

32

Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

24. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DE LA SEMRO

Madame la Maire

Délibérations 24 et 25, vous les voyez repasser parce qu'il y a eu une erreur dans les désignations, que ce soit pour la SEMRO ou pour la SPL PAREDEV. Donc, on redélibère sur les personnes à désigner.

Pour la SEMRO, on a sept personnes à désigner. Pour le Conseil d'administration, on propose Madame Magalie THIBAULT, Monsieur Franck DELALANDE, Monsieur Bernard JARRIGE, Monsieur Hamid HACHI, Monsieur Jean-Marc THISSE et Madame Salima ZERROUR. Pour l'Assemblée générale, nous proposons Monsieur Jean-Marc THISSE.

Donc 10 non-prises part au vote pour « le Rosny que nous voulons ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1 pour « Les Insoumis·es : paroles de Rosnéen·nes ». Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

**SUFFRAGES EXPRIMES
POUR**

33

32

Mme THIBAULT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

25. DESIGNATION DES REPRESENTANT·E·S DE LA VILLE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE PARIS EST DEVELOPPEMENT (PAREDEV)

Madame la Maire

Sept personnes à désigner. Pour le Conseil d'administration, nous proposons Madame Magalie THIBAUT, Monsieur Franck DELALANDE, Monsieur Bernard JARRIGE, Monsieur Hamid HACHI, Monsieur Jean-Marc THISSE et Madame Salima ZERROUR. Pour l'Assemblée générale, nous proposons Monsieur Jean-Marc THISSE.

10 non-prises part au vote pour « le Rosny que nous voulons ». Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 1 pour « Les Insoumis·es : paroles de Rosnéen·nes ». Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

32 voix pour, 1 abstention et 10 non-prises part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

33

32

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT,

NON-PRISES PART AU VOTE

10

M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI

ABSTENTION

1

Mme KACI

26. RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SEMRO

Madame la Maire

C'est une prise d'acte. Y a-t-il des observations, des demandes d'intervention ? Non. Donc, c'est une prise d'acte.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

27. RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA SPL PAREDEV

Madame la Maire

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Non. Donc, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

28. APPROBATION DES CONVENTIONS OPERATIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Catherine OJALVO, Conseillère municipale déléguée au Logement et à l'Habitat indigne.

Catherine OJALVO

Bonsoir à tous. Ce plan, qu'on appelle aussi pour faire plus court le PPGDID, est issu de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui prévoit, dans son article 97, la mise en œuvre de ce plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.

Il vise à faciliter le processus d'accueil et d'information du demandeur, ainsi que de tous ceux participant à l'instruction des demandes de logement. L'établissement public territorial Grand Paris Grand Est pilote sa mise en œuvre. Deux conventions structurent la mise en œuvre de ce plan : la convention du service d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) et la convention de gestion partagée de la demande de logement social.

La convention du SIAD permet d'offrir un service de proximité et de qualité, une garantie d'équité de traitement, ainsi qu'une harmonisation des pratiques et de l'information délivrée pour une plus grande clarté, facilitant ainsi l'accès des demandeurs. La convention de gestion partagée de la demande de logement social formalise les obligations des guichets enregistreurs — Rosny en est un — et harmonise les pratiques entre les guichets du territoire. Ici aussi, il s'agit de faciliter les démarches du demandeur, notamment par le dépôt du dossier unique. Cette convention permet également une coopération territoriale de qualité grâce au partage d'informations issues du dossier du demandeur. Ces conventions s'appliquent pour une durée de trois ans, de 2024 à 2026, et sont renouvelées par tacite reconduction pour la triennale suivante afin d'être conformes aux six ans de validité du PPGDID.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les deux conventions opérationnelles et d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à les signer.

Madame la Maire

Merci. Est-ce que cela appelle des demandes de prise de parole ? Non. Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

29. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS A LA SA D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR LE FINANCEMENT D'UN PRET D'UN MONTANT DE 7 693 123 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE COMPRENANT 38 LOGEMENTS SOCIAUX PLS SITUES AU 27 RUE DES DEUX COMMUNES A ROSNY-SOUS-BOIS

Catherine OJALVO

Il s'agit de la première des deux garanties d'emprunt que nous allons examiner ce soir. Je me permets d'apporter quelques éléments explicatifs sur ce qu'est une garantie d'emprunt.

Les collectivités locales doivent développer et offrir des logements accessibles en accompagnant les bailleurs sociaux dans leurs opérations. Ainsi, pour financer leur programme de construction ou de rénovation de logements sociaux, les bailleurs bénéficient de prêts sur fonds d'épargne qui leur permettent d'obtenir des conditions tarifaires privilégiées et une maturité longue. Lors du lancement d'un programme de construction sur la Ville, les bailleurs sont donc en possibilité de demander à la municipalité de se porter garant pour l'obtention d'un prêt permettant de financer en partie cette nouvelle construction. Cela suppose en retour, pour le bailleur, de mettre à disposition de la Ville un contingent communal à hauteur de 20 % de l'ensemble des logements construits.

En octroyant cette garantie d'emprunt, la municipalité témoigne de son engagement en faveur de l'habitat social. Cet engagement, encadré et sécurisé, contribue à l'attractivité de Rosny-sous-Bois, à la cohésion et à la mixité sociale, ainsi qu'à une accessibilité facilitée aux logements. Proposer davantage de logements sociaux est un enjeu majeur des politiques publiques. La problématique du logement recouvre des enjeux souvent vitaux pour les habitants concernés. Sans toit, toute forme d'insertion sociale devient presque impossible et la précarisation est inévitable.

Le contingent municipal pour cette garantie d'emprunt s'élève à huit logements, avec la particularité que cette construction possède le label et la certification de haute qualité environnementale.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette garantie d'emprunt.

Claude CAPILLON

Madame la Maire, je profite de ces délibérations qui concernent I3F, avec une garantie d'emprunt demandée à la Ville, pour vous interroger sur un projet qui a été initié, dont le permis a été signé le 16 janvier 2017, d'un bâtiment de 20 logements au 4 avenue de la République, avec un permis modificatif au mois de mars 2024.

Or à ce jour, ce bâtiment n'est toujours pas livré. Ça fait neuf ans que le permis a été délivré et, il y a deux ans, il y a eu un permis modificatif pour des problèmes d'isolation dans les parties communes. Je voudrais vous interroger pour voir si vous avez une réponse à donner ou plutôt, de voir avec le bailleur quel est le problème, au moment où on a besoin de logements sociaux à Rosny. C'était un projet qui était important, notamment dans le centre-ville et neuf ans après, l'immeuble est toujours vide. Merci.

Madame la Maire

Je n'ai pas les éléments précis à vous apporter ce soir, mais je m'engage à vous les apporter dans les prochains jours. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Anaïs Warda KACI

J'aimerais savoir le montant total du projet et le pourcentage d'argent que la Ville met dedans, si c'est possible, si vous avez l'information.

Catherine OJALVO

Je n'ai pas cette information.

Madame la Maire

C'est une garantie.

Anaïs Warda KACI

La garantie d'emprunt, j'ai fait un petit abus de langage. Je voulais savoir, pour avoir un peu plus d'informations, pourquoi on a huit logements et pas plus. C'est quoi, le nombre de logements totaux ?

Madame la Maire

Tout est dans la délibération. Le montant du prêt est de 7 693 123 euros. C'est 38 logements sociaux au total. Sur les 38, on a 8 logements sur le contingent communal.

Anaïs Warda KACI

Et pourquoi on en a huit et pas plus ?

Catherine OJALVO

Ça fait partie du plan dont j'ai parlé et aussi de la réglementation qui concerne le logement social. C'est un contingent communal qui, en général, s'élève toujours à hauteur de 20 %, donc suivant le nombre de logements qui se trouvent dans la construction, on aboutit à un chiffre qui correspond aux 20 % des logements totaux de la construction.

Anaïs Warda KACI

Il n'y a pas du tout moyen d'en avoir plus ?

Catherine OJALVO

A priori, pour l'instant, non.

Madame la Maire

C'est sur le contingent de la Ville parce qu'après aussi, quand on construit des logements sociaux, il y a un contingent préfecture, notamment sur le contingent DALO, il y a ensuite le contingent propre au bailleur social en lui-même. Huit, c'est le nombre de contingents dédiés à la Ville sur lesquels on a aussi la main sur les affectations.

Anaïs Warda KACI

C'est suite à une négociation de la part de la municipalité, c'est ça ? Pas du tout ?

Madame la Maire

Madame OJALVO vient de vous expliquer que c'est lié à un pourcentage qui est discuté et qui est fixe pour l'instant.

Anaïs Warda KACI

Je n'avais pas bien compris pourquoi on ne pouvait pas faire plus, s'il n'y avait pas des négociations supplémentaires possibles puisque c'est vrai que c'est ce qui manque dans la Ville.

Madame la Maire

En fait, ça ne changerait pas le nombre de logements sociaux.

Anaïs Warda KACI

Ça changerait le nombre de logements qui sont attribués à la Ville et sur lesquels on a la main, non ?

Madame la Maire

Oui. Après, dans les commissions Logement, que ce soit le contingent bailleur, il y a toujours un échange avec la Ville.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

30. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE PAR LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS A LA SA D'HLM IMMOBILIERE 3F POUR LE FINANCEMENT D'UN PRET D'UN MONTANT DE 4 664 000 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – ACQUISITION EN VEFA DE 27 LOGEMENTS SOCIAUX PLUS/PLAI ET PLS SITUE AU 168 BOULEVARD GABRIEL PERI A ROSNY-SOUS-BOIS

Catherine OJALVO

Les mêmes arguments évoqués dans le point 29 s'appliquent également sur cette seconde garantie d'emprunt, à savoir l'engagement de la Ville en faveur du logement social. Il s'agit d'une localisation au 168 boulevard Gabriel Péri. Le contingent municipal pour cette garantie d'emprunt porte sur cinq logements.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette seconde garantie d'emprunt.

Anaïs Warda KACI

J'ai la même question, je ne sais pas si vous avez l'information pour celle-là. C'est quoi, le montant total de la garantie d'emprunt pour le projet ? Est-ce qu'il n'y a vraiment pas moyen de négocier pour avoir plus de logements sociaux qui nous sont attribués, sur lesquels on a la main ?

Madame la Maire

Le montant de la garantie est dans la délibération, je veux bien la redire, c'est 4 664 000 euros.

Anaïs Warda KACI

Mais ça, ce n'est pas le montant que nous, on accorde ? Non ? C'est le montant total, très bien. C'est une incompréhension de ma part, je suis navrée.

Madame la Maire

Sur l'autre question, on vous a répondu, donc je ne vais pas répéter.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Merci.

UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

31. AVIS SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANT·E·S MATERNEL·LE·S, L'ATELIER DES PETITS, SISE 67 BIS RUE CLAUDE PERNES

Madame la Maire

Je laisse la parole à Madame Flavie FOULON, adjointe de quartier Coteaux Beauclair, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et aux Droits de l'enfant.

Flavie FOULON

Merci, Madame la Maire. Madame la Maire, chers collègues élus, chères Rosnéennes, chers Rosnéens, le secteur de la Petite Enfance est depuis plusieurs années un secteur en souffrance. Le domaine de la Petite Enfance et les droits de l'enfant sont une priorité pour la nouvelle mandature. En tant qu'adjointe à la Petite Enfance, je vous présente une délibération relative à la création de la maison d'assistantes maternelles, L'Atelier des Petits.

Dans un objectif d'accompagnement des familles et de soutien des lieux d'accueil, nous sommes favorables à la création de cette MAM. Madame Aline LELIEVRE, éducatrice de jeunes enfants de formation, assistante maternelle agréée, exercera seule au sein de cette MAM. Ce projet vise à accueillir quatre enfants à partir de trois mois jusqu'à l'entrée en maternelle. Cette professionnelle a développé son projet pédagogique en respectant la charte nationale du jeune enfant et en se reposant sur plusieurs principes, comme le respect du rythme de l'enfant, une approche pikléienne et un soutien à la parentalité.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir donner un avis favorable sur le projet de création de la MAM, L'Atelier des Petits. Merci de votre attention.

Ivan ITZKOVITCH

On a une question sémantique et pas du tout polémique. Nous sommes d'accord que nous ne sommes pas sur une micro-crèche, mais une MAM. Le but n'est pas d'accueillir des enfants en tant que tel, mais que des assistantes maternelles se regroupent. Il fut un temps, contrairement à ce que dit Madame ZERROUR, nous étions présents dans les centres sociaux. Par exemple, à la Boissière, j'étais adjoint de ce quartier et nous avions une MAM. Je trouve, mais encore une fois, on n'en fera pas une difficulté, tant mieux si l'on peut accueillir des enfants, mais une MAM, ce n'est pas une micro-crèche. C'est un accueil des assistantes maternelles qui se regroupent.

Nous, à la lecture du document, on a quand même un doute. On votera pour, mais je pense – et on le dit de façon tout à fait constructive – que cela vaudra le coup d'avoir une vraie discussion avec la personne pour qu'on ne dérive pas à terme, même si après, cela nécessite de prendre d'autres délibérations, sur un projet plus de micro-crèche que de MAM. Encore une fois, tant mieux, c'est un beau projet, mais nous invitons la municipalité à être vigilante sur l'évolution de ce projet, compte tenu du fait qu'il y a quelques zones qui ne sont pas très claires.

Flavie FOULON

J'ai rencontré Madame Aline LELIEVRE. Nous avons bien échangé sur son projet. Elle est assistante maternelle chez elle et souhaite exercer dans un local indépendant, d'où son envie et son projet d'ouvrir cette MAM. Elle n'est pas du tout dans un projet de créer une micro-crèche. Ce n'est pas du tout l'environnement de son projet pédagogique. Elle est également en lien avec la Maison des parents de la Ville de Rosny pour aller régulièrement au LAEP et suivre tout ce que propose la Maison des parents, mais nous serons bien sûr attentifs à toutes les dérives possibles. Là, actuellement, après avoir rencontré cette professionnelle, je ne doute pas de sa sincérité dans la proposition de son projet de MAM.

Ivan ITZKOVITCH

Mais nous non plus, on ne doute pas de sa sincérité, mais votre réponse, Madame Foulon, montre qu'accueillir des enfants dans un local plutôt que chez soi, ce n'est pas une MAM. Une MAM, c'est accueillir au sein d'une structure, que ce soit public ou privé, permettre aux assistantes maternelles qui sont souvent esseulées avec des enfants, et ce n'est pas évident, qu'elles se regroupent pour partager des temps, que ce soit des temps ludiques, des temps éducatifs, etc., et que les enfants se croisent un peu comme si c'était finalement en milieu collectif alors qu'ils sont chez une assistante maternelle. Le fait de dire : « Finalement, j'exerce ma profession d'assistante maternelle dans un local », en soi, ce n'est pas une MAM, d'où notre interrogation.

Peut-être qu'elle a l'ambition, dans ce local, d'accueillir d'autres assistantes maternelles. Cela serait une vraie MAM.

Flavie FOULON

Une vraie MAM, c'est un endroit extérieur qui regroupe des assistantes maternelles, d'une à quatre assistantes maternelles. Elle est donc totalement en ligne dans l'idée d'être seule dans ce local. Elle a totalement le droit. C'est un projet en fonction de chaque assistante maternelle, l'envie ou pas de se regrouper parce que vous imaginez bien, un regroupement d'assistantes maternelles doit se faire, pas seulement par rapport à un local et une facilité organisationnelle, mais surtout par rapport à un fondement pédagogique très fort. On ne peut pas avoir une assistante maternelle qui a une pédagogie X et une autre qui en a une Y. Ce n'est pas entendable, vu que ces enfants seront mélangés.

Cette professionnelle a décidé, pour l'instant, d'exercer seule, puisqu'elle a en question son projet pédagogique à elle. Je pense aussi qu'elle préfère partir dans un local pour pouvoir aussi dégager de l'espace par rapport à son propre domicile.

Ivan ITZKOVITCH

Est-ce que vous êtes sûre, Madame FOULON, qu'on peut être MAM avec une seule assistante maternelle ?

Madame la Maire

Oui, Monsieur ITZKOVITCH, on vous rassure.

Échanges croisés.

Madame la Maire

Vous vous prenez pour la protection maternelle et infantile, mais je vous rassure, on a vérifié avec la protection maternelle et infantile, la PMI qui octroie les agréments pour les assistantes maternelles et pour les MAM, que ce projet répond bien aux obligations et aux critères. Madame FOULON vous l'a expliqué, on peut ouvrir une MAM même s'il n'y a qu'une seule assistante maternelle. Je peux comprendre que cela vous interroge peut-être sur le projet, il n'y a pas de souci, mais je vous rassure sur l'aspect réglementaire. On a veillé avec la PMI que ce projet respectait les règles.

Anaïs Warda KACI

J'avais une toute petite question qui peut en apporter d'autres. Je ne sais pas exactement comment les formuler, je suis vraiment navrée, Madame FOULON, j'espère que vous saurez y répondre. Concernant la mise à disposition du local à cette assistante maternelle, je ne sais pas si je me fourvoie, mais c'est assez grand et je me demande si c'est parce qu'il y a un objectif de peut-être développer cette MAM pour accueillir plus d'assistantes maternelles plus tard, ou est-ce que c'est juste plus petit qu'on ne croirait sur Google Maps ?

Flavie FOULON

Nous ne donnons pas du tout ce local. Ce local est privé, il lui appartient à elle et son conjoint. Elle décide comment elle l'installe et comment elle l'organise.

Anaïs Warda KACI

Ça lui appartient ? Mais pourquoi on en parle en Conseil municipal ? Je n'ai pas compris.

Flavie FOULON

Pour ouvrir une structure qui accueille des enfants, il faut un avis favorable du Conseil municipal, mais ce local n'est pas du tout municipal, il lui appartient à elle et son conjoint.

Anaïs Warda KACI

Est-ce que cela veut dire que le Conseil municipal ou la municipalité de façon générale ont un droit de regard sur les activités de la MAM ? Oui ? Donc, est-ce qu'il va y avoir une proposition de la part de la municipalité sur un développement prochain de la MAM, pour que ce soit un accueil de plusieurs assistantes maternelles et un peu plus d'enfants ?

Flavie FOULON

Ces locaux lui appartiennent à elle, donc elle décide entièrement en son nom si elle décide d'accueillir d'autres collègues ou pas. Après, en fonction de cela, il y a des agréments PMI et des organisations à développer, mais cela n'est pas du tout de notre ressort, c'est de son ressort à elle.

Anaïs Warda KACI

Est-ce que ce seraient les mêmes obligations qui seraient données si la MAM faisait une activité chez elle, dans sa maison ?

Madame la Maire

Ce ne serait pas une MAM.

Anaïs Warda KACI

D'accord, ce serait une assistante maternelle. Très bien, merci.

Madame la Maire

Je propose de passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

32. CREATION D'UNE MAISON FRANCE SERVICES

Madame la Maire

Je vais laisser la parole à Mme Salima ZERROUR, adjointe au maire en charge de la Démocratie locale et de la Vie des quartiers.

Salima ZERROUR

Madame la Maire, mes chers collègues, chers Rosnéens, chères Rosnéennes, la délibération qui vous est proposée aujourd'hui porte sur la création d'une Maison France Services à Rosny-sous-Bois, ainsi que sur la création d'un poste d'agent d'accueil nécessaire à son fonctionnement.

À travers ce projet, notre Ville fait le choix de renforcer la présence du service public de proximité, en particulier pour les habitants les plus éloignés des démarches administratives et numériques.

La Maison France Services permettra d'accompagner les habitants dans leurs démarches du quotidien : CAF, Assurance maladie, retraite, emploi, impôts, justice ou encore accès aux droits. Elle réunira, dans un même lieu, les services de douze opérateurs nationaux afin d'offrir un accueil humain, simple et accessible.

La structure sera implantée au cœur du quartier du Pré Gentil, dans l'ancien local du Mam's Café qui était vacant. Ce choix répond à une demande forte exprimée par les habitants de retrouver davantage de services publics de proximité dans le quartier. La Maison France Services sera ouverte du mardi après-midi au samedi midi afin de proposer des horaires adaptés aux besoins des habitants et de garantir un accès élargi aux services publics. Deux agents formés assureront l'accueil, l'accompagnement administratif et l'aide aux démarches numériques des usagers. Un espace informatique en libre accès sera également mis à disposition. Enfin, l'État accompagnera financièrement ce projet à hauteur de 50 000 euros par an. Pour l'année 2026, ce sera au prorata des mois d'ouverture.

À travers cette délibération, nous affirmons notre volonté de garantir un service public plus proche, plus accessible et plus humain pour les habitantes et les habitants de Rosny-sous-Bois. Je vous invite donc à adopter cette délibération.

Anaïs Warda KACI

J'avais une prise de parole un peu rapide, Madame ZERROUR. On en avait parlé rapidement lors de la commission, vendredi dernier, concernant ce choix — vous m'avez dit que c'était la Préfecture, si je ne me trompe pas — d'utiliser le local de l'ancien Mam's Café. Je voulais prendre la parole aujourd'hui parce que j'ai été quand même sollicitée par...

Salima ZERROUR

Excusez-moi, ce n'est pas la Préfecture qui a dit : « Je vais faire la Maison France Services ».

Anaïs Warda KACI

Non, qui avait choisi le lieu, c'est ce que vous m'aviez dit. Oui ? OK, super.

J'ai été saisie par de nombreux citoyens, notamment du quartier, qui ont pu fréquenter le Mam's Café qui, aujourd'hui, vous le savez peut-être, est entièrement en refonte associative et qui, depuis plusieurs mois maintenant et depuis l'ancienne municipalité déjà, attendait un renouvellement de leur convention entre la municipalité et leur association pour jouir de nouveau de ce local et pouvoir reprendre leurs activités associatives. Ils sont donc très inquiets de perdre ce local, même s'ils ne l'occupaient plus, le local avec lequel ils étaient le plus familiers. Je me demande, encore une fois, si vraiment il était nécessaire de prendre l'utilisation de ce local-là et pas celui d'une autre association qui, on le sait depuis très, très longtemps, n'utilise pas du tout son local depuis plusieurs années, à quelques mètres.

Vous m'aviez donné comme réponse l'utilisation et l'existence d'une rampe pour l'accessibilité et c'est vrai que je n'avais pas répondu sur le moment, mais est-ce qu'il y a vraiment un obstacle entre les dix mètres qui séparent ces deux locaux, qui empêche l'utilisation de cette rampe pour un autre local associatif ? Est-ce que vous seriez prête, en tant que maire adjointe, mais aussi en tant que municipalité, à engager des discussions avec l'ancien Mam's café qui est devenu l'Initiative Yemaya pour peut-être leur redonner l'accès à ce local et choisir un autre local ?

Salima ZERROUR

Pour ce local, les travaux ont déjà été effectués, ils sont terminés et ils ne sont pas municipaux. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais ce n'est pas un local municipal. Ça appartient à un bailleur.

Anaïs Warda KACI

D'accord, très bien. Comment ça se faisait qu'avant, on avait... C'était avec le bailleur ? La convention n'était pas entre l'association et la mairie, mais entre l'association et le bailleur ?

Salima ZERROUR

En gros, c'est tripartite. Le local appartient à un bailleur, Seine-Saint-Denis Habitat. Ce local est vacant depuis un long moment. Ce n'est pas la Ville qui attribue ce local. Il y avait un fort besoin de la part des habitants de cette Maison France Services. La décision a été prise conjointement, la Ville et la préfecture qui est venue aussi pour voir où la Maison pourrait être accueillie. Il faut que ce soit un local PMR, assez grand pour pouvoir accueillir du public. Cela rentrait dans tous les critères pour que des travaux soient engagés dans ce local. Il va y avoir une inauguration dans les prochaines semaines.

Anaïs Warda KACI

Je ne sais pas exactement quelle information circule, mais cette association nous a saisis et nous avait dit que la municipalité leur avait retiré le local il y a quelques années, je crois que c'était il y a deux ans. Ils étaient en pleine procédure, depuis de longs mois, pour pouvoir en jouir de nouveau. C'est pour cela que j'aimerais avoir un peu plus d'informations et savoir s'il existait une convention qui permettait à la mairie de donner l'utilisation de ce local à l'association.

Ivan ITZKOVITCH

Je ne vais pas répondre à Madame KACI, ce n'est pas mon rôle. Première chose, il faut parfois rendre à César ce qui est à César. C'est un projet qui a été initié par l'ancienne municipalité et par Monsieur CHAMBORAIRE, qui était adjoint notamment sur ce quartier, et c'est très bien que vous le continuiez. Vous m'avez un peu piqué Madame ZERROUR tout à l'heure en disant que je n'étais pas proche des quartiers. Cela fait dix ans que ce n'est plus le Mam's Café, mais le Ozer Café, donc vous n'avez pas dû y aller souvent pour ne pas savoir que ce n'est plus le Mam's Café, mais le Ozer Café.

Salima ZERROUR

Ça ne change rien.

Ivan ITZKOVITCH

Non, ça ne change rien, mais je vous le dis quand même. C'est bien de savoir, c'est bien que ce soit précis.

Salima ZERROUR

Excusez-moi d'avoir touché votre ego, ce n'était pas le but.

Ivan ITZKOVITCH

Non, ce n'est pas mon ego, c'est que je remets les choses à leur place, c'est tout. Quand on dit connaître les quartiers, on appelle les choses par leur nom et cela faisait dix ans que cela ne s'appelait plus le Mam's Café, mais l'Ozer Café.

Madame KACI a posé une question assez précise et moi, je n'ai pas connaissance de ce qui a été dit, mais comme vous le savez tous ici, j'ai été président de longues années de l'association Ozer qui tenait l'Ozer Café, donc je connais un peu le sujet.

Madame ZERROUR, je ne répondrai pas à Madame KACI, je vous réponds à vous : ce n'est pas une convention tripartite. En tout cas, cela a peut-être changé entre-temps, mais ce n'était pas cela. C'est une convention avec Seine-Saint-Denis Habitat qui met à disposition de la Ville et ensuite, la Ville affecte comme elle veut. Là, vous faites un choix, et nous, on ne le conteste pas, attention, de dire : « On met une maison France Services dedans », mais il ne faut pas dire que c'est la préfecture, etc. C'est un local dont dispose la Ville à titre de locataire de Seine-Saint-Denis Habitat et ensuite, elle décide ce qu'elle veut. Là, vous mettez France Services dedans. Moi, je n'ai pas envie de refaire l'historique du Mam's, puis de l'Ozer Café, je ne suis pas là pour cela. Nous, on vous dit que cette délibération, on va la voter parce que c'est une bonne chose que ce quartier bénéficie d'un endroit où les habitants ont accès plus facilement aux services publics.

Je rappelle quand même que c'est une preuve d'échec pour notre pays d'avoir des Maisons France Services qui s'ouvrent dans les quartiers parce qu'à la base, les Maisons France Services, c'était surtout pour les zones rurales où les gens étaient éloignés des services. Là, on a tellement isolé nos quartiers, alors qu'on n'est finalement pas très loin de plein de services, qu'on est obligé, et c'est un constat d'échec collectif et national, sans aucune polémique de ma part, de remettre des Maisons France Services parce qu'à cinq minutes, en pleine zone urbaine, on a besoin de remettre des services publics. C'est un échec collectif qu'on doit tous assumer, à mon sens. En tout cas, c'est une bonne chose que France Services vienne dans ce quartier du Pré Gentil, qui en a besoin.

Madame la Maire

Peut-être en complément, nous vous rejoignons sur le fait que ce projet est travaillé depuis plusieurs années par l'ancienne majorité. Nous considérons que cela répond à un besoin et que c'est une bonne chose. Effectivement, quand il y a un local et un dispositif comme France Services, qui est de la responsabilité de l'État, même si le local appartient à un bailleur social, cela ne se fait pas sans l'avis de la Ville. Quand nous sommes arrivés, les travaux étaient déjà bien entamés.

L'accès aux droits est un enjeu aujourd'hui fondamental, et ce n'est pas nous qui allons dire que l'État a échoué dans nos quartiers prioritaires de la Ville et plus globalement, puisqu'on a souvent parlé de la nécessité de réintroduire des services publics locaux. Dans un département comme la Seine-Saint-Denis, quand on sait que le non-recours aux droits est bien plus important que dans d'autres départements, on considère que l'accompagnement des habitants de ce quartier, mais pas seulement, est essentiel. Cela répondra aux demandes de l'ensemble des habitants sur les dossiers de retraite, les problèmes de dossiers de Sécurité sociale et plus globalement, l'accès aux droits, c'est un enjeu aujourd'hui fondamental. Ce projet-là n'est pas l'alpha et l'oméga des projets qui pourront être portés par d'autres collectifs d'habitants ou de commerçants. Il y aura d'autres opportunités dans le quartier et elles pourront être accompagnées.

Anaïs Warda KACI

Merci pour vos réponses. Je tenais juste à préciser que ma position de vote là-dessus restera celle que j'avais au départ, c'est-à-dire que je voterai pour ce dispositif, parce que j'estime aussi que l'existence d'un guichet unique des services est très importante, notamment dans nos quartiers prioritaires.

Maintenant, je pense que ce serait quand même intéressant que vous preniez rendez-vous avec ces jeunes et ce collectif qui travaillent depuis de longs mois et même de nombreuses années, pour refaire un projet qui est sérieux, qui a de l'avenir et qui a vocation à organiser des activités dans le quartier, même en l'absence d'interventions municipales. Je pense que de toute façon, vous serez ouverte à ce dialogue puisque vous nous aviez dit lors de la commission que c'était un de vos objectifs de mandat d'être toujours dans l'accompagnement et le suivi des nouvelles initiatives, même si celle-là n'est pas tout à fait nouvelle.

Juste concernant le deuxième local, je pense qu'il mérite que des travaux y soient faits. Il me semble qu'il est dans un état assez délabré, c'est ce que j'avais cru comprendre. Cet accès à des locaux pour les associations est un véritable problème pour la municipalité aujourd'hui. Peut-être qu'il mériterait d'être rénové et mis de nouveau à disposition le plus vite possible.

Salima ZERROUR

Je vous rassure, Madame KACI, toutes les associations qui nous ont demandé à être rencontrées, comme le collectif dont on parlait tout à l'heure, sont reçues. Après, je vous rappelle que cela ne fait que deux mois que nous sommes élus, mais il va de soi que quelles que soient les initiatives d'habitants, associatives ou collectives, elles sont reçues.

Là, on est sur le sujet de la Maison France Services. Là-dessus, je rejoins Monsieur ITZKOVITCH, cela a déjà été initié depuis de longs mois. Aujourd'hui, les travaux se terminent et la Maison va bientôt ouvrir, avec une très grande attente de la part des habitants.

Madame la Maire

Avant de passer au vote, je vous informe que Monsieur Moumin ISMAËL ADEN, qui est sorti, ne peut pas prendre part au vote et doit donc sortir de la salle. Il est déjà dehors. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

42 voix pour et 1 non-prise part au vote

SUFFRAGES EXPRIMES POUR

**42
42**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

NON-PRISE PART AU VOTE

1

M. ISMAEL ADEN

33. MISE EN PLACE D'UN FONDS POUR L'EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS (FEDA) – APPROBATION DE SA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Salima ZERROUR

Madame la Maire, Mes chers collègues, chères Rosnéennes et chers Rosnéens, la délibération qui vous est présentée aujourd'hui vise à créer le fonds pour l'émergence et le développement des associations (FEDA) et à approuver sa charte de fonctionnement.

Le FEDA succède au Fonds d'initiatives associatives (FIA) et s'inscrit dans le cadre du Contrat de ville Engagement Quartiers 2024-2030. Il permettra de soutenir les petites associations locales qui portent des projets de proximité dans nos quartiers prioritaires. À travers ce dispositif, la Ville réaffirme son soutien au tissu associatif, acteur essentiel du lien social, de l'éducation populaire et de la vie citoyenne.

Le FEDA accompagnera des initiatives dans les domaines culturels, éducatifs, sportifs ou encore de l'animation locale, avec une attention particulière portée aux associations de proximité et aux projets favorisant le vivre-ensemble.

Le dispositif repose sur un cofinancement de l'État et de la Ville, et permettra un soutien plus souple, plus réactif et mieux adapté aux petites structures associatives. Les projets soutenus devront bénéficier prioritairement aux habitants des quartiers de la Boissière Saussaie-Beauclair, Pré Gentil et Marnaudes Bois-Perrier. La gouvernance du FEDA associera la Ville, l'État, les acteurs associatifs et les habitants engagés, afin de garantir une gestion collective et transparente des fonds attribués. Enfin, il est proposé d'inscrire une enveloppe annuelle de 6 000 euros pour cette année au budget municipal, afin de permettre la mise en œuvre de ce dispositif.

Par cette délibération, nous faisons le choix de soutenir les initiatives locales, l'engagement bénévole et la capacité des associations à faire vivre nos quartiers au quotidien. Je vous invite donc à adopter cette délibération.

Anaïs Warda KACI

Je vais reposer la même question qu'en commission. Je voulais savoir exactement quelles sont les actions concrètes qui sont prévues pour la communication autour de ce dispositif et pour permettre son utilisation pleine et sa saisine par le plus de personnes possibles dans les zones visées. Aussi, dans quelle mesure vous déplacerez-vous dans les quartiers pour en faire la promotion ?

Salima ZERROUR

La communication a déjà commencé aujourd'hui. Il y a la Maison des associations, le site de la Ville et par la suite, nous allons, dès cet été, commencer les API dans tous les quartiers pour donner l'information à ceux qui ne l'ont pas encore. Comme je l'avais dit, il y aura deux commissions. Nous allons essayer de faire deux commissions, une fin juin pour que les petites associations puissent dès maintenant proposer leurs projets et une autre commission qui se fera certainement fin octobre ou en novembre, pour que les associations qui n'avaient pas eu l'info avant l'aient après et puissent proposer des projets.

Anaïs Warda KACI

Très bien. Et quid des associations qui ne sont pas forcément au courant qu'il existe une Maison des associations à Rosny-sous-Bois ou qui n'ont pas de contact régulier avec quiconque qui puisse en faire la promotion ? Ne me regardez pas comme ça, Monsieur DELALANDE, ça arrive, vous le savez. J'en vois l'exemple tous les jours, en tout cas, à mon échelle, à l'université, des gens qui ne savent pas alors qu'ils militent depuis des années sur l'université, qu'il existe des fonds de soutien aux initiatives étudiantes, par exemple, ou des fonds d'accompagnement à la création d'associations. Ce n'est pas tout le monde qui est très au courant de ce qui se passe partout aujourd'hui dans cette ville.

Salima ZERROUR

Justement, le FEDA est fait pour ça, parce que les grosses associations qui sont enclines à demander des subventions ont l'habitude de monter des dossiers, de répondre à des appels à projets, qu'ils soient de la Ville, du Département, de la Région, etc. Ça, ça vise justement les petites associations. C'est souvent du bouche-à-oreille. Le tissu associatif est très solidaire.

Au-delà de la communication qui est faite et qui va être développée par la Ville, je le répète, il y a aussi le bouche-à-oreille qui fonctionne très bien entre les associations. Quand des initiatives sont faites par une association dans un quartier où tout le monde est invité, des questions se posent et sont aussi posées aux associations et là, la réponse est apportée. Après, si vous avez d'autres idées pour pouvoir aller derrière chaque personne pour dire : « Voilà, il y a ce dispositif », les associations le savent.

Anaïs Warda KACI

Ce n'était pas tout à fait ma question, pour être tout à fait honnête avec vous. Vous m'avez répondu que les grosses associations ont leurs propres appels à projets et que cet appel à projet-ci est différent, il est pour les petites associations, mais ma question, c'était : comment allez-vous en faire la communication auprès de ces petites associations qui, parfois, émergent en quelques mois ou alors, auprès des personnes qui, juste, s'investissent collectivement sans savoir qu'il existe aujourd'hui des soutiens de la part de la municipalité ?

Concernant la question que vous m'avez posée sur les moyens que je peux vous apporter, en tout cas les mesures concrètes, c'était justement ma question. J'aurais aimé savoir s'il y avait autre chose, mis à part les affiches et le bouche-à-oreille de la part des associations entre elles. Je voulais savoir si la mairie a travaillé sur des moyens de faire parler de ce dispositif-là auprès des petites associations. C'était ça, ma question.

Philippe VACHIERI

Je ne vais pas rentrer dans le détail, si vous voulez des précisions, je pense que Salima ZERROUR reprendra mon propos. J'entends votre interrogation sur les associations.

Oui, pour rentrer dans le système, il faut connaître le système. Tout le monde ne connaît pas la Maison des associations, malgré tous les efforts que l'on peut faire et qui ont été faits par le passé, donc ça, c'est une certitude, mais je pense qu'il est aussi de notre responsabilité collective, quand on est interpellé en tant qu'élus, de donner cette information. À la Maison des associations, on reçoit aussi des personnes, parce qu'elles ont l'information, qui ne sont pas encore en association, mais qui s'interrogent sur comment faire, comment créer une association et on les accompagne.

En début de Conseil, on a parlé du collectif des Marnaudes et avec Salima ZERROUR, aujourd'hui, on était en séance de travail avec eux. On fait aussi tout ce travail dans l'ombre. Encore une fois, je vous rejoins, il faut avoir l'information, il faut connaître. Les outils d'information traditionnels que l'on a aujourd'hui : le numérique, les affiches, etc., on se rend compte, surtout sur certains publics...

Vous parliez de jeunes qui étaient avant dans l'Ozer Café et qui veulent faire des choses, sincèrement – encore une fois, cela fait seulement deux mois que nous sommes élus – je n'ai pas eu de sollicitations de leur part, mais il faut leur dire. Si c'est une association qui a été déjà créée, ils existent, il faut juste qu'ils se manifestent.

Anaïs Warda KACI

Merci pour cette réponse que je trouve déjà légèrement plus satisfaisante sur ma question. Ma dernière question va être : est-ce que vous avez des moyens aujourd'hui d'identifier les nouvelles associations qui se créent dans Rosny-sous-Bois ? Est-ce que vous savez comment les mettre un peu dans la boucle de connaissances et de ce tissu associatif qui est si bien construit ?

Philippe VACHIERI

Le seul moyen que l'on puisse avoir si des associations se créent sans forcément se déclarer auprès de la collectivité. Il y en a beaucoup qui se créent, mais sans forcément se déclarer auprès de la collectivité et c'est vrai à Rosny-sous-Bois comme c'est vrai ailleurs. Le seul moyen que l'on ait, c'est de consulter régulièrement le Journal Officiel pour voir quelles sont les créations d'associations dont le siège social est à Rosny-sous-Bois. Quelquefois, le Siège social est à Rosny-sous-Bois parce que c'est à l'adresse de la présidente ou du président, mais ce n'est pas forcément le lieu de leur activité.

Encore une fois, des associations qui ont des difficultés pour se créer, qui souhaitent qu'on les accompagne, si vous en entendez parler, il ne faut pas hésiter à les orienter vers la Maison des

associations. Ensuite, des personnes qui ont eu la capacité de déjà faire la démarche, d'écrire des statuts, de les faire enregistrer en préfecture, d'obtenir leur numéro, sont déjà des personnes qui sont dans une démarche de compréhension de comment ça fonctionne. Quand la nouvelle association existe, s'ils ont besoin des services de la collectivité, de la Ville, ils savent nous interroger.

C'est plutôt dans l'accompagnement de personnes qui ont des idées, qui veulent faire des choses, qui veulent faire bouger. On ne peut pas travailler avec des personnes individuellement dans ce cadre-là, donc on les incite à se regrouper, à créer des collectifs, des associations. Aujourd'hui, on a beaucoup de collectifs qui se créent, mais ils sont peut-être, des fois, un peu démunis dans cette démarche et il ne faut pas hésiter. Encore une fois, si vous avez l'information, si on vous en parle, si on est interpellé dans les quartiers, on sait pouvoir leur répondre et en tout cas, les orienter vers l'entrée unique pour le partenariat avec la Ville, qui est la Maison des associations.

Anaïs Warda KACI

Merci.

Madame la Maire

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

34. MODIFICATION DE LA CHARTE CONSTITUTIVE DU FONDS DE PARTICIPATION AUX HABITANTS (FPH)

Salima ZERROUR

Madame la Maire, mes chers collègues, chères Rosnéennes et chers Rosnéens, la délibération qui vous est soumise aujourd'hui concerne la modification de la charte du Fonds de participation des habitants, le FPH, ainsi que la poursuite de son financement par la Ville.

Le FPH est un outil important de notre politique de proximité. Il permet de soutenir des initiatives portées directement par les habitantes et les habitants de nos quartiers prioritaires, qu'ils soient organisés en collectif ou non. Son objectif est simple : permettre aux habitants de devenir pleinement acteurs de leur quartier et de leur cadre de vie.

Ce dispositif s'inscrit dans les valeurs que nous portons : participation citoyenne, solidarité, éducation populaire et pouvoir d'agir des habitants. Il soutient des projets concrets de proximité, des actions de convivialité, des initiatives solidaires ou encore des projets d'amélioration du

cadre de vie. Depuis plusieurs années, le FPH fonctionne grâce à un partenariat avec l'État dans le cadre du Contrat de ville Engagement Quartiers 2024-2030, avec un cofinancement à hauteur de 80 %.

Jusqu'à présent, le suivi financier du dispositif était assuré par l'association l'AGG. Celle-ci n'étant plus en mesure d'assurer cette mission en 2026, il est proposé que la Ville reprenne directement la gestion financière du FPH afin d'en garantir la continuité. Cette évolution nécessite une mise à jour de la charte afin de renforcer la transparence dans l'utilisation des fonds publics et d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets. Le dispositif continuera d'être déployé dans nos quartiers prioritaires, avec une gouvernance associant habitants, ville, centres sociaux et représentants de l'État. Enfin, il est proposé d'inscrire au budget municipal une enveloppe annuelle de 6 000 euros pour cette année, afin de permettre la poursuite de ce dispositif essentiel à la dynamique citoyenne de nos quartiers.

Je vous invite donc à adopter cette délibération.

Anaïs Warda KACI

J'ai encore une remarque. Suite à la commission qui a eu lieu la semaine dernière, j'avais cru comprendre que ce dispositif a environ 10 ou 15 ans, quelque chose comme ça, et qu'auparavant, il existait une convention qui permettait à d'autres quartiers que les quartiers prioritaires de la Ville de bénéficier de l'initiative. C'était les dires de Monsieur CAPILLON qui, il me semble, avait été à l'initiative de la convention. Je le laisserai peut-être me corriger.

En tout cas, j'aimerais savoir s'il va y avoir quelque chose de prévu pour permettre à d'autres quartiers, peut-être pas prioritaires, de la Ville mais qui, eux aussi, ont aussi des besoins en matière de financement de leurs initiatives d'habitants, d'être mis en place. Si oui, est-ce que, comme c'était prévu auparavant, ce sera sur une période aussi longue que dix ans ?

Salima ZERROUR

Ça, c'est encore un autre dispositif. Ça, c'est un dispositif qui rentre dans la politique de la Ville et c'est essentiellement pour les quartiers prioritaires. Ensuite, ce qui a été évoqué, c'est le budget participatif qui sera dédié aux Conseils de quartier et là, il y aura cinq Conseils de quartier, qui sont nos cinq quartiers de la Ville, et les quartiers non prioritaires auront, eux, un budget participatif qu'ils pourront utiliser pour voter un projet collectif pour leur quartier. C'est encore un autre dispositif.

Anaïs Warda KACI

D'accord. Celui dont on parle là, tout de suite, le FPH, ce n'est pas celui qui permettait, par exemple, la mise en place de la Fête des voisins ?

Salima ZERROUR

Si.

Anaïs Warda KACI

Si, c'est celui-là ? En commission, c'était de ça dont il s'agissait, je ne me suis pas trompée. Je vais peut-être laisser Monsieur CAPILLON être plus précis, parce que je n'ai pas les données, mais il me semble bien que je ne me suis pas trompée. Des fois, ma mémoire me fait défaut, mais ce n'est pas le cas ce soir, visiblement. Je vais peut-être laisser Monsieur CAPILLON expliquer la démarche.

Claude CAPILLON

Je ne vais pas expliquer une démarche qui n'existe plus. À l'époque, lorsqu'on a créé le fonds de participation des habitants, un dispositif proposé par la politique de la Ville, on avait une dérogation du préfet, notamment dans le cadre de l'organisation de la Fête des voisins qui

n'existe plus à l'heure actuelle. A l'époque, on avait obtenu une dérogation pour pouvoir faire bénéficier d'autres groupes d'habitants, autrement que dans les quartiers prioritaires.

Anaïs Warda KACI

Merci pour la précision. Du coup, ma question tient toujours.

Madame la Maire

Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la question.

Anaïs Warda KACI

Ma question était de savoir si, comme cela existait auparavant – j'étais très jeune – il existera toujours, avec l'initiative qu'on vote aujourd'hui, avec cette charte qu'on revote, une dérogation ou une convention qui permet une extension du dispositif sur d'autres quartiers, permettant notamment le financement de la Fête des voisins pour d'autres quartiers, via cette initiative, et pas seulement pour les quartiers prioritaires de la Ville ? C'était ma question.

Madame la Maire

J'ai mieux compris. Ce fonds-là se fait dans le cadre du Contrat de ville et qui dit « contrat de ville » dit « financement dédié aux quartiers prioritaires de la Ville ». Aujourd'hui, ces financements vont dans nos quartiers QPV. Il n'y a pas cette possibilité de l'étendre à d'autres quartiers de la Ville. Par ailleurs, ça rentre aussi, mais je crois que tout le monde le sait bien, dans une politique nationale sur des fonds qui – là, on a reçu les financements – qui tendent à diminuer sur les politiques de la Ville et qui se concentrent d'autant plus sur les quartiers prioritaires de la Ville.

Je rejoins aussi ce que disait Madame ZERROUR, il y aura aussi le budget participatif qui permettra de mener aussi des projets à une échelle toute autre que ce que l'on a pu connaître précédemment, y compris dans les quartiers de Rosny qui ne sont pas classés en QPV.

On peut passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

43

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

35. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT 2026 EN SOUTIEN AU PROJET « MUSIQUE ET CINEMA » DU THEATRE ET CINEMA GEORGES SIMENON

Madame la Maire

On va finir par une note culturelle. Madame Armelle CHABERT, adjointe en charge de la culture.

Armelle CHABERT

Merci, Madame la Maire. Chers collègues, je vous demande ce soir d'approuver la signature d'une nouvelle convention entre notre Ville et le Département de Seine-Saint-Denis. Cette convention implique l'attribution d'une subvention de 15 000 euros pour le fonctionnement de notre théâtre et cinéma Georges Simenon au titre de l'année 2026.

Le versement de cette subvention est une excellente nouvelle dans ce contexte d'austérité infligé actuellement au secteur culturel de notre pays. Les coupes budgétaires sont, en effet, des menaces sur la liberté de création et de diffusion du spectacle vivant. Des actions de protestation sont d'ailleurs actuellement organisées, par exemple dans la région des Pays de la Loire. L'ancrage de la culture dans les services publics, c'est la position que nous défendrons au long de ce mandat, afin que les établissements culturels aient les moyens de s'adresser à tous les habitants et habitantes de tous les quartiers, dans le cadre des précieux principes de l'éducation populaire.

Le théâtre et cinéma Georges Simenon est, depuis 2022, une scène conventionnée d'intérêt national. Il existe 130 scènes comme ça en France, dont une seule sous l'appellation « Musique et Cinéma » et c'est celle de Rosny-sous-Bois.

L'appellation « Musique et Cinéma » se développe en cinq axes : le soutien à la création ; la diffusion de ciné-concerts et du festival annuel Silence, dont la soirée d'ouverture a lieu demain à 20 heures 30 à Simenon ; l'enseignement à travers la classe musique à l'image du conservatoire Francis Poulenc ; la sensibilisation des publics avec les actions dans les écoles, les ateliers de fabrication ; et la ressource à travers l'organisation d'une rencontre professionnelle annuelle. Cette nouvelle subvention du Département est une reconnaissance de la qualité du projet artistique mené par Stéphane MOQUET et son équipe. Nous le félicitons ce soir pour son travail exigeant, son implication et sa créativité. Nous faisons le souhait que le Département nous renouvelle sa confiance pour les prochaines années.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver cette délibération.

Madame la Maire

Y a-t-il des interventions, des demandes de parole ? Non, je propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ?

Anaïs Warda KACI

Pardon, j'ai une question, je suis navrée, j'ai mis un peu de temps. Je suis désolée, mais attendez, on est tous élus ici, on a une responsabilité envers cette Ville. Ça touche combien d'enfants pour l'année 2025 ? Ma deuxième question concernait la nomination. Est-ce qu'on peut réexpliquer ça ? Je crois que je n'ai pas compris, je suis navrée. Ça touche combien d'enfants, cette initiative qu'on met en place ? Ça va toucher combien d'enfants, à peu près ? Ma seconde question concernait la nomination. Je crois que je n'ai pas compris. J'ai entendu « nomination » et ça a fait tilt dans ma tête. J'ai besoin qu'on réexplique.

Armelle CHABERT

Le directeur du théâtre a postulé, a demandé au Département une aide financière et pour la première fois, elle lui a été accordée, mais ça ne touche pas spécialement un nombre d'enfants, c'est une subvention de fonctionnement globale du théâtre et cinéma Simenon.

Anaïs Warda KACI

Très bien, merci.

Armelle CHABERT

Et la deuxième question, je ne sais pas si j'ai dit « nomination ».

Anaïs Warda KACI

J'ai cru comprendre ça.

Armelle CHABERT

Ah non, c'est l'appellation « Musique et Cinéma ». C'est une appellation qui est reconnue seulement à notre théâtre en France. Je le disais parce qu'on en est fier.

Anaïs Warda KACI

D'accord, merci.

Madame la Maire

Donc, on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous en remercie.

UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS
POUR**

**43
43**

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

36. DECISIONS MUNICIPALES

Madame la Maire

Je vous propose de passer aux décisions municipales. Est-ce qu'il y a des interrogations, des demandes d'intervention ? Je conclus que non.

PRISE D'ACTE

PRISE D'ACTE

43

Mme THIBAUT, M. JARRIGE, Mme ZERROUR, M. DELALANDE, Mme CABOT, M. CHARLOTTE, Mme RAIMOND, M. ISMAEL ADEN, Mme CHABERT, M. VACHIERI, Mme VINEY LEGHMIZI, M. RAMOUL, Mme BENBELKACEM, M. HACHI, Mme FOULON, M. THISSE, Mme TIRICHE, Mme KELOUA HACHI, M. LEMAIRE, Mme AUDO, M. GUIRAUDOU, Mme FERON, Mme MOUSSOUNI, M. GARCIA, Mme MELLOUK, M. HAMEAU, M. MICHEL, M. FOUTRIER, Mme CRIE, M. SOAL, Mme OJALVO, M. BOSCH JOUBERT, M. ITZKOVITCH, Mme JACAMENT, M. CAPILLON, Mme DA COSTA, M. MORENO, Mme FEDEROWSKI, M. OUCHENIR, Mme SAHNOUN, M. FORT, Mme VAVASSORI, Mme KACI

Madame la Maire

Je n'ai pas reçu, sauf erreur de ma part, de questions diverses ni de vœux.

Donc, je vous propose de clore ce Conseil municipal. Je vous invite à plusieurs événements qui vont se tenir sur la Ville à partir de demain soir et tout le week-end : la retransmission du match PSG-Arsenal samedi à partir de 17 heures au stade Girodit ; le lancement d'un R' d'été ce samedi sous la Halle ; Rosny s'ambiance à la Mare Huguet et à Coteaux Beauclair demain soir ; le Festival Silence ; l'Escale à la Boissière ce samedi et peut-être que j'oublie d'autres événements. On a plein d'activités sur la Ville ce week-end et c'est tant mieux.

On se retrouve le 2 juillet pour le dernier Conseil municipal avant la pause estivale. Merci.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h47

Le secrétaire de séance



M. Hugo GUIRAUDOU

La Maire,



Magalie THIBAUT